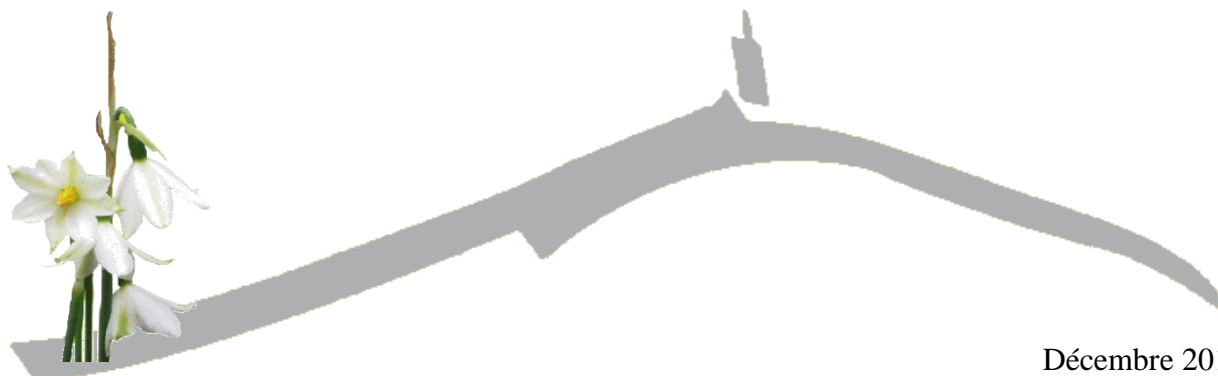

Document d'Objectifs

« Gorges de la Nesque »

- FR 9302003 -

Directive Habitats

SYNTHESE



Décembre 2010



Maître d'ouvrage

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire – Direction Régionale de l'Environnement de Provence Alpes Côte d'Azur
Suivi de la démarche : Martine PICHOU de la DIREN et Manuel BRUN, Isabelle CHADOEUF de la DDAF

Opérateur Natura 2000

Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux (SMAEMV)

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : Florence NIEL, Ken REYNA, Anthony ROUX
SMAEMV/Réserve de Biosphère du Mont Ventoux

Validation scientifique : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN PACA)

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats: *ONF, Valérie TREBUCHON, octobre 2000*

Inventaire des Chiroptères. *Naturalia, décembre 2008*

Prédiagnostic entomologique. *Naturalia, janvier 2008*

Etudes écologiques disponibles sur la zone

Etude préalable à la mise en place d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope dans les Gorges de la Nesque. *Naturalia, janvier 2007.*

Crédits photographiques (couverture)

Florence NIEL, SMAEMV

Biotope/SMAEMV, « *Ventoux, Géant de nature* », collection Parthénope, 2007.

AVANT PROPOS

La mise en place du réseau Natura 2000, dans le cadre de l'application des directives européennes 92/43/CEE « Habitats » et 79/409/CEE « Oiseaux » a pour ambition de concilier maintien de la biodiversité et activités humaines par une gestion appropriée.

Le statut officiel du site des Gorges de la Nesque est la « Zone Spéciale de Conservation », au titre de la directive « Habitats ».

La gestion d'un site Natura 2000 passe par l'élaboration d'un document d'objectifs (DOCOB), outil de diagnostic et d'orientations stratégiques pour tous les acteurs du territoire. Il est approuvé par le Préfet.

Le document d'objectif se présente sous la forme de plusieurs documents :

TOME 0 : le document de « compilation des études préparatoires au DOCOB », destiné aux services de l'Etat (préfet, DIREN, DDAF) ;

TOME 1 : le document « diagnostic, enjeux et objectifs de conservation » ;

TOME 2 : le document « plan d'action » ;

ANNEXES : fiches habitats/espèces, atlas cartographique, comptes-rendus, documents de communication et de concertation, ... ;

SYNTHESE : synthèse du document d'objectifs en une quarantaine de pages.

Le présent document constitue la **synthèse du Tome 1 et 2 du DOCOB du site des Gorges de la Nesque**.

Sommaire

Tome 1

Introduction	1
Fiche d'identité	2
Chapitre 1 : Eléments descriptifs	3
1.1. Présentation du périmètre	3
1.2. Le cadre administratif et réglementaire	5
1.3. Le foncier	7
1.4. Les caractéristiques physiques du périmètre	8
Chapitre 2 : Patrimoine naturel du site des Gorges de la Nesque	9
2.1. Habitats d'intérêt communautaire, d'intérêt communautaire prioritaire et habitats patrimoniaux	9
2.2. Espèces végétales d'intérêt communautaire, d'intérêt communautaire prioritaire et espèces patrimoniales	12
2.3. Espèces de la faune d'intérêt communautaire, d'intérêt communautaire prioritaire, et espèces patrimoniales	13
2.3.1. <u>Herpétofaune</u>	13
2.3.2. <u>Entomofaune</u>	15
2.3.3. <u>Espèces aquatiques</u>	16
2.3.4. <u>Mammifères</u>	16
2.3.5. <u>Avifaune</u>	18
2.4. Synthèse des enjeux par grands ensembles de milieux	19
Chapitre 3 : Usages et activités	22
Chapitre 4 : Objectifs de conservation et orientations de gestion	24

Tome 2

1. 1. Présentation des outils pour la mise en œuvre du DOCOB	25
1.1.1. Les contrats	25
1.1.2. Les mesures agro-environnementales	26
1.1.3. La charte	26
1. 2. Projets et programme : l'évaluation des incidences en site Natura 2000	27
1. 3. Objectifs et actions du programme opérationnel	28
1.3.1. Rappel des objectifs et correspondance avec les actions de gestion	28
1.3.2. Les actions de gestion	30
1.3.3. Projet de charte Natura 2000 Gorges de la Nesque	34

TOME 1

Introduction

Le site des Gorges de la Nesque, véritable canyon naturel modelé par la Nesque, dépassant les 400 mètres de profondeur par endroit, se situe au carrefour de quatre grandes entités biogéographiques : le massif du Mont Ventoux au Nord-Ouest, les Monts de Vaucluse au Sud-Est, le Plateau d'Albion à l'Est et la plaine du Comtat Venaissin à l'Ouest.

Profondes, sauvages, spectaculaires, ces Gorges présentent une mosaïque de milieux frais et humides en leur cœur, des espaces ouverts et secs en crêtes, ainsi que de grandes étendues boisées de feuillus et/ou de résineux.

Les falaises, grottes et éboulis sont les éléments incontournables du site, favorisant un cortège d'espèces à très forte valeur patrimoniale. Le Rocher du Cire en est la figure emblématique, que de nombreux visiteurs, notamment cyclistes, viennent admirer depuis la sinueuse et étroite route départementale 942.

En 1997, ce site avait déjà fait l'objet d'une première proposition d'intégration au réseau Natura 2000. La zone proposée englobait à la fois le secteur des Gorges de la Nesque mais aussi l'ensemble biogéographique du Mont Ventoux et des Dentelles de Montmirail, soit une superficie de 32 875 ha. Cette démarche n'a cependant pas abouti.

De cette première initiative, seule la partie sommitale du Mont Ventoux avait finalement été retenue (3 032 ha) comme site proposé au réseau Natura 2000.

La procédure de désignation des Gorges de la Nesque n'avait pas connu de retour favorable compte-tenu du contexte national peu favorable et du refus local par les élus des communes concernées.

C'est en février 2007 que la démarche Natura 2000 sur les Gorges de la Nesque est véritablement relancée, avec la désignation de l'opérateur et de la présidence du comité de pilotage du site.

Le 8 novembre 2007, le statut officiel du site devenait « Zone Spéciale de Conservation », par arrêté ministériel (JORF n°271 du 22 novembre 2007).

Fiche d'identité

Nom officiel du site Natura 2000 : Gorges de la Nesque

Date de transmission de la ZSC : 8 novembre 2007

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : oui

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR 9302003

Le Formulaire Standard de Données (FSD) et le récapitulatif des espèces d'intérêt communautaire sont présentés en annexe 1.

Localisation du site Natura 2000 : Vaucluse, PACA

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : 1 233 ha

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : Alain GABERT (Maire de Monieux, Président de la communauté de communes du Pays de Sault, Président du SMAEMV)

Opérateur : Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux/Réserve de Biosphère du Mont Ventoux

Prestataires techniques : Naturalia, Office National des Forêts

Commissions ou groupes de travail : « gestion et conservation des milieux et des espèces » « activités de pleine nature », « usages agricoles et activités cynégétiques ».

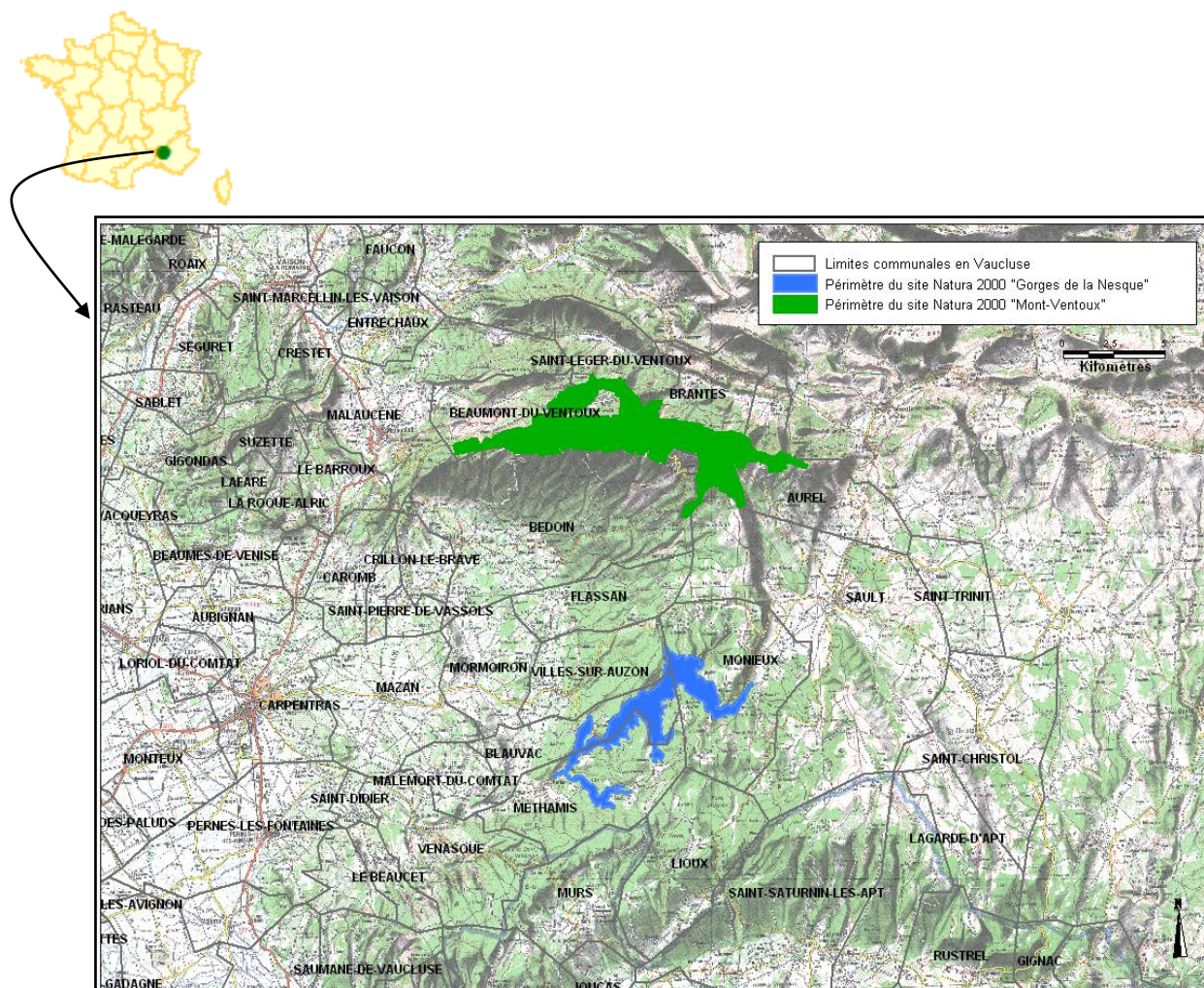
Structures/Partenaires contactés :

Structure	Contacts
Communes du périmètre	Messieurs les maires de Blauvac, Méthamis, Monieux, Villes-sur-Auzon
Président du Comité de pilotage	Alain Gabert
Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence	David Tatin
Centre de Recherche Ornithologique de Provence	Olivier Peyre
Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles	Jean-Pierre Roux
Syndicat Intercommunale d'Aménagement de la Nesque (SIAN)	Franck Souciet
Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière (SMDVF)	Olivier Brico
ONCFS	Denis Roux
ONEMA	Stéphanie Pleche
ONF	Michel Meystre, David Gavalda, Olivier Delaprisson
Fédération de chasse	Guillaume Robert
Fédération de pêche	Claude Chadeaux
GDA filières élevage et arboriculture	Michelle Bulos et Fabien Bouvard
CERPAM	Bénédicte Beylier
Comité Départemental de Montagne et de l'Escalade	Roger Maurel,
Comité Départemental de la Randonnée Pédestre	Michel Delacour
Accueil Spéléologique du Plateau d'Albion	Francis Bellin
Centre Régional pour la Protection Forestière	Michel Rolland
APARE	Jean-Michel André

Document d'information produit : plaquette à destination du grand public par diffusion dans les bulletins municipaux.

Chapitre 1 : Eléments descriptifs

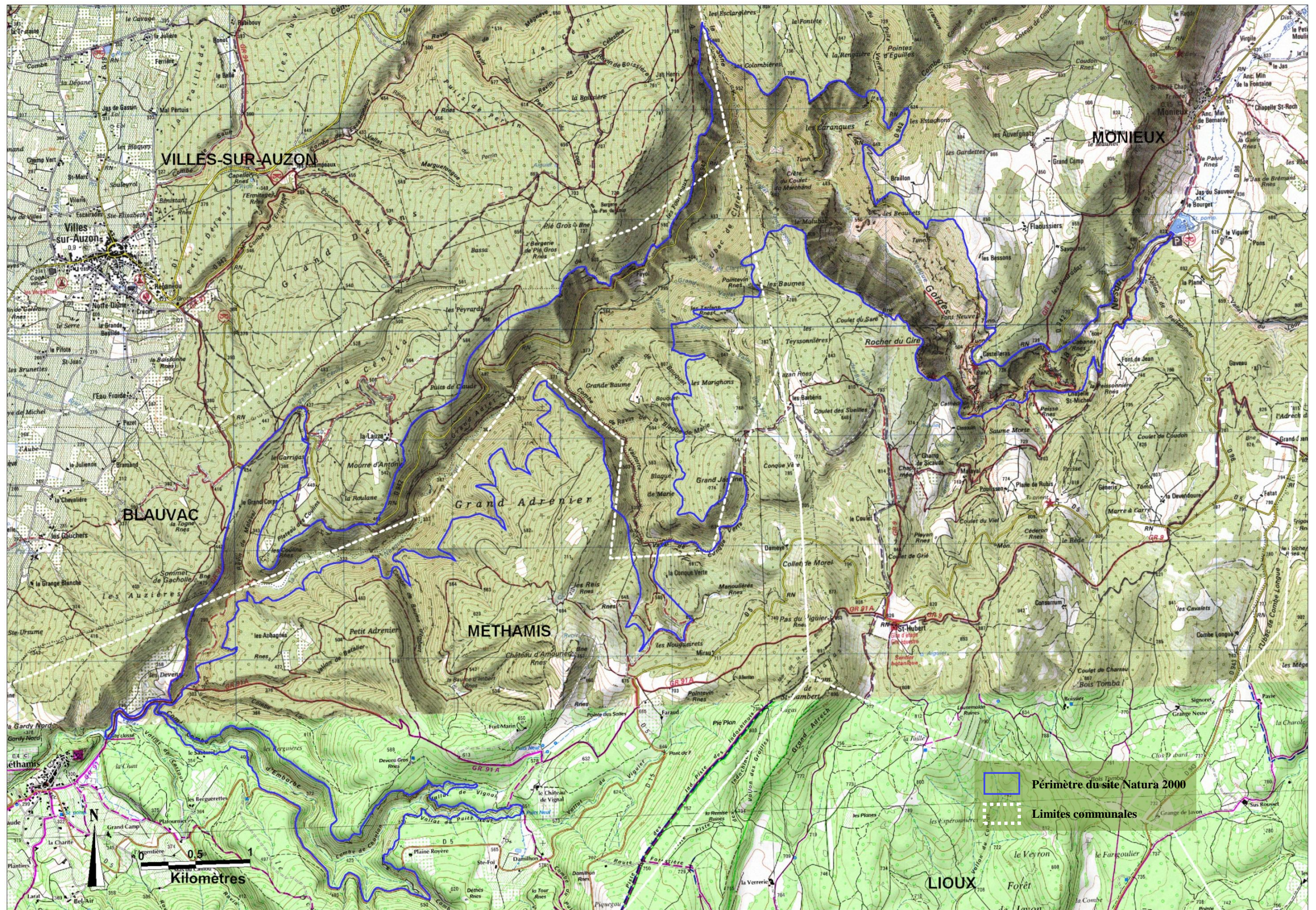
1. 1. Présentation du périmètre



Ces Gorges creusées par la rivière Nesque sur près de 20 km séparent le versant méridional du Mont Ventoux des Monts de Vaucluse.

La zone d'étude s'allonge comme un cordon de part et d'autre de la Nesque. Elle comprend une succession de falaises qui bordent son lit mineur, ainsi que la Combe d'Embarbe située sur Méthamis, le plateau du Grand Jassine et la Combe de Vautorte de la commune de Blauvac. Au total, ce site représente une superficie de 1 233 ha.

Le site est reconnu pour sa grande richesse biologique et l'originalité de ses paysages : les Gorges représentent un des biotopes les plus remarquables du Vaucluse.

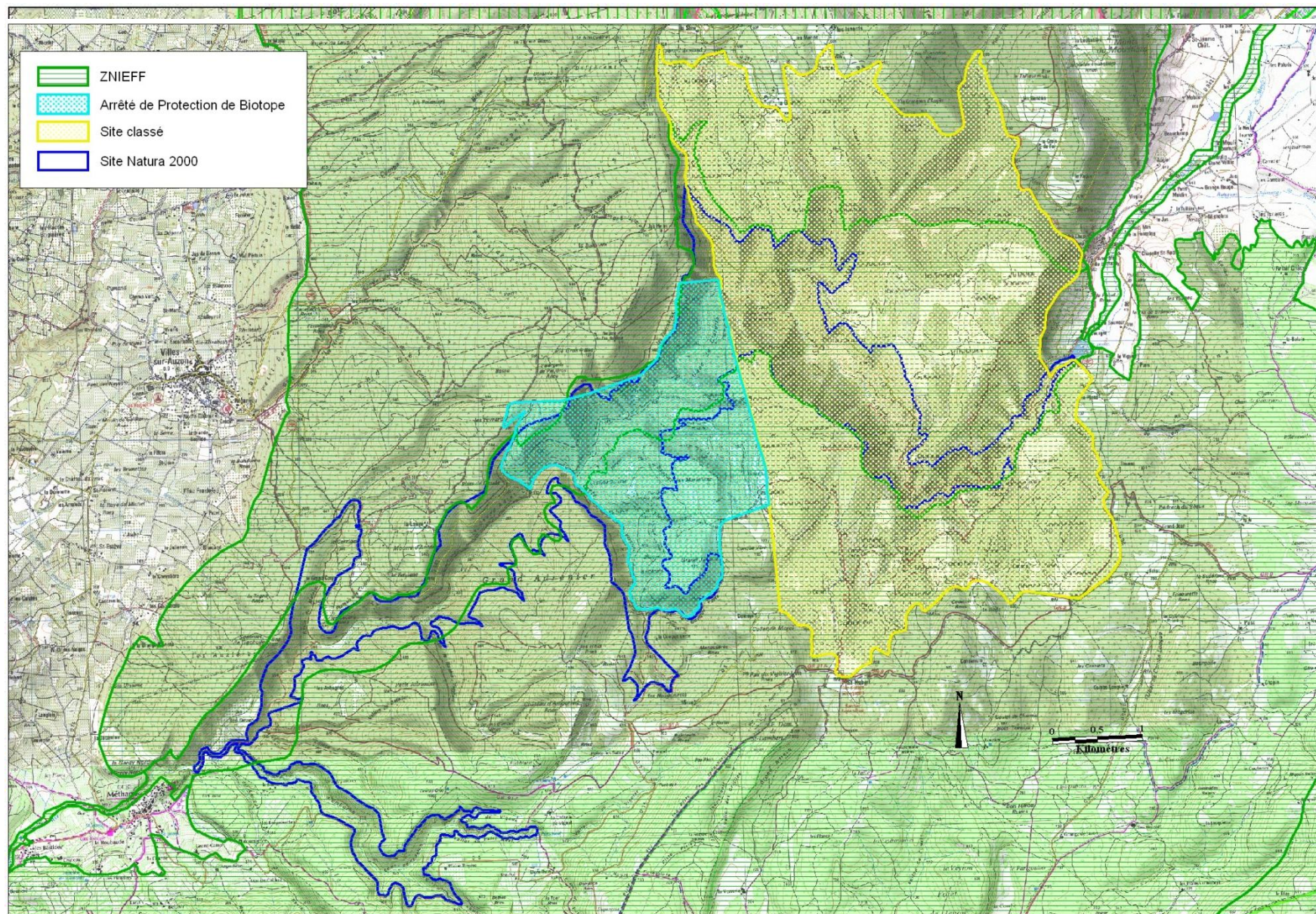


Carte n°2 : Périmètre du site Natura 2000 des Gorges de la Nesque

1. 2. Le cadre administratif et réglementaire

Les découpages institutionnels				
Communes	Arrondissement	Cantons	Communautés de communes	Syndicats intercommunaux
Blauvac (42% de la superficie totale du site) Méthamis (24%) Villes-sur-Auzon (2%)	Carpentras	Mormoiron (total de 9 communes)	Communauté de communes des Terrasses du Ventoux	Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement de la Nesque (SMAEMV) Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nesque (SIAN) Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière (SMDVF) Syndicat Mixte Ventoux-Comtat (SM Ventoux-Comtat)
Monieux (32%)		Sault (total de 5 communes)	Communauté de communes du Pays de Sault	SMAEMV SIAN SMDVF

Les documents de cadrage et zonages relatifs à l'urbanisme, le patrimoine naturel, les sites et les paysages		
Documents et zonages	Description	Enjeux par rapport à Natura 2000
Les documents d'urbanisme locaux	Carte communale : Monieux, Méthamis POS : Villes/Auzon, (révision projetée en 2009) PLU : Blauvac	Les Gorges de la Nesque se trouvent dans une zone d'inconstructibilité totale (zone N au Plan Local de l'Urbanisme lorsque celui-ci a été approuvé). Cette position réglementaire est renforcée par une volonté partagée par l'ensemble des élus de préserver ce site ainsi que ses paysages caractéristiques et emblématiques. A ce jour, il n'existe pas de volonté de voir évoluer cette situation.
Les schémas intercommunaux d'aménagement du territoire (SCOT)	SCOT Ventoux-Comtat, rédigé par le SM Ventoux-Comtat	Le site des Gorges de la Nesque est - dans sa partie ouest (Blauvac, Méthamis, Villes/Auzon)- concerné par le SCOT Ventoux-Comtat. Ce document de cadrage souligne l'importance de préserver ce site, tant d'un point de vue paysager et écologique, que dans le contrôle de la fréquentation.
L'Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope (APB)	APB de la Nesque : 517 ha sur Blauvac	« Site nécessaire à l'alimentation, la reproduction, le repos, ou la survie d'espèces protégées par la loi du 10 juillet 1976 », dont le Merle bleu, le Martinet alpin, le Faucon pèlerin, le Circaète Jean le Blanc, l'Hirondelle des rochers, le Choucas des tours, le Grand corbeau, le Faucon crécerelle, l'Aigle royal. Le secteur, autour du lieu-dit Fayol, ne couvre pas les zones de nidification actuelles des espèces concernées. Un projet d'extension de l'APB est à l'étude depuis 2007 au sein du SMAEMV.
Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)	ZNIEFF de type 1 « La Nesque », 1800 ha ZNIEFF de type 2 « Mont Ventoux » ZNIEFF de type 2 « Monts de Vaucluse », 38500 ha	L'intégralité du périmètre est couverte par ces trois ZNIEFF.
Le Site classé	Par décret du 27 mars 1998 (N°99 08 40 20), « Gorges de la Nesque et leurs abords », 2 300 ha	Les 2300 ha classés sont répartis autour du Rocher du Cire (Monieux)



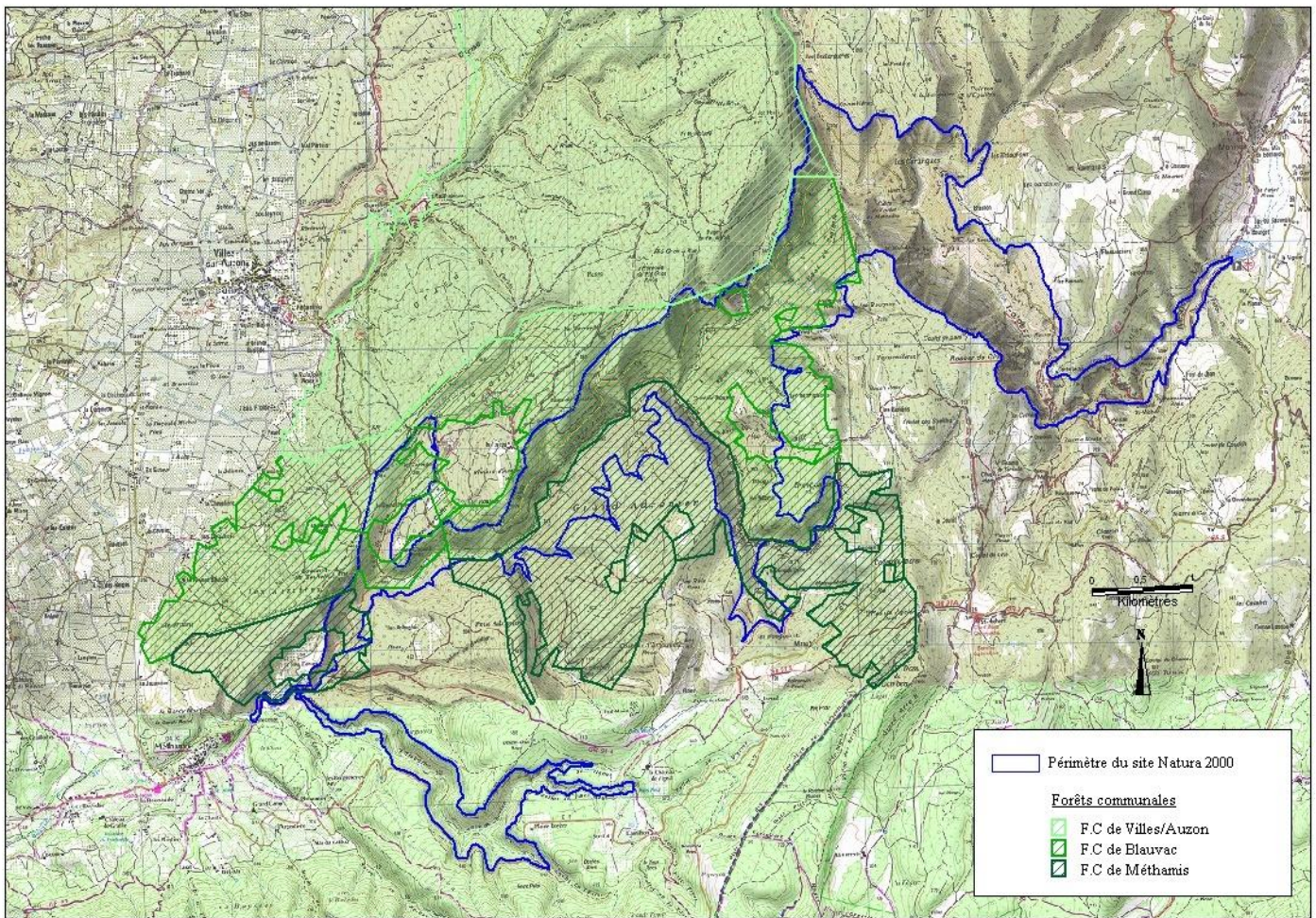
Carte n°3 : Les zonages relatifs au patrimoine naturel, aux sites et aux paysages au site Natura 2000 des Gorges de la Nesque.

1. 3. Le foncier

Le périmètre Natura 2000 des Gorges de la Nesque présente :

- un parcellaire exclusivement privé, des propriétés très morcelées, une multitude de propriétaires sur la commune de Monieux
- de nombreuses propriétés communales et grandes parcelles sur les trois autres communes concernées par le périmètre.

La part du foncier communal atteint 54% de la superficie totale du site, et 70% du territoire privé du site Natura 2000 (soit 46% de la superficie totale du site) se situe sur la commune de Monieux.



Carte n°4: Les forêts communales du site Natura 2000

1. 4. Les caractéristiques physiques du périmètre

Description des caractéristiques physiques	
Topographie	<p>Les Gorges s'étendent sur une direction générale du Sud-Ouest, avec une dénivellation totale d'environ 300 mètres (Monieux, alt 623 m ; Méthamis, alt 310 m).</p> <p>Le point le plus resserré du fond des Gorges mesure moins de 10 mètres de largeur.</p> <p>La profondeur maximale avoisine les 400 mètres à la base du Rocher du Cire (alt 860 m).</p> <p>La pente varie du plat (< 10 %) sur les plateaux qui surplombent les Gorges, à 70 % sur certaines pentes de ravin, et atteint même la verticale au niveau des différentes barres rocheuses.</p> <p>Sur la rive gauche, l'exposition est essentiellement Nord, Nord-Ouest tandis que sur la rive droite, l'exposition est essentiellement Sud, Sud-Est.</p>
Caractéristiques hydrogéologiques et hydrologiques	<p>La Nesque prend sa source à 740 m d'altitude, dans le fossé d'effondrement d'Aurel, et se jette dans l'un des bras des Sorgues, dans la plaine comtadine.</p> <p>Le secteur des Gorges appartient à un vaste impluvium karstique (karst vaclusien), dont l'exutoire principal se situe à Fontaine de Vaucluse.</p> <p>De larges et profondes fissures drainent les précipitations, ainsi qu'une partie des écoulements du cours d'eau, ce qui explique les pertes de la Nesque, conduisant à un assèchement presque tout au long de l'année. Les pertes les plus importantes se situent aux alentours du rocher du Cire.</p> <p>A la faveur de précipitations intenses, caractéristiques du climat méditerranéen, l'écoulement se fait en surface, pouvant atteindre des débits très élevés, avec un transport d'éléments solides important.</p>
Géologie	<p>Dans son cours amont et aval, l'assise géologique de la Nesque est essentiellement constituée de calcaires en plaquettes de Sannoisien, de marnes et d'alluvions fluviales. Sur le secteur des Gorges de la Nesque, ce sont les calcaires compacts à faciès urgonien qui prédominent, lesquels présentent des faciès variés : calcaires bioclastiques à silex, à coraux ou à rudistes.</p> <p>Les Gorges de la Nesque sont la résultante d'un creusement des roches compactes par le cours d'eau, au Quaternaire.</p>
Pédologie *	<p>Les types de sols décrits ici suivent le Référentiel Pédologique – INRA – 1992.</p> <p>Les principaux sols rencontrés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur les pentes fortes, des sols très superficiels de type lithosols. La roche affleure presque partout, le sol se développe à la faveur des fissurations calcaires. C'est un sol difficilement prospectable par les racines et à réserve en eau limitée. - Sur les pentes moyennes, convexes, des sols un peu plus épais mais toujours peu évolués (profondeur inférieure 30-40 cm), ce sont des rendodols (ou rendisols si il y a décarbonatation). Les racines prospectent mieux ces sols mais la réserve en eau utile est encore faible. - Sur les pentes moyennes, concaves, des sols plus évolués, plus profonds, avec présence d'un horizon S d'altération, ce sont les calcosols (ou calcisols si il y a décarbonatation) - En situation de plateaux ou en sommets convexes (Blauvac), on trouve des langues de colluviosols argileux fersiallitiques sur calcaire dur, aussi appelés terra rossa. Ces zones correspondent à des argiles de décarbonatation, issues de calcérites fixes à silex et qui, libérées par altération et transportées le long des pentes, s'accumulent souvent sur les replats (ou bien restées en place dans le cas des sommets convexes, auquel cas on a affaire à un rendisol argileux fersiallitique). - En fond des Gorges, on trouve des colluviosols limoneux-sableux caillouteux, constitués d'une alternance de couches de galets avec des couches de gros blocs apportés par les crues. <p><i>*(Données issues de documents d'Aménagements ONF)</i></p>
Climatologie *	<p>Le site est soumis au climat méditerranéen provençal, caractérisé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une amplitude thermique assez élevée, avec des minima allant de - 4.7 à 2.7°C et des maxima variant de 22.8 à 34.5°C, - une température moyenne annuelle élevée (13.4°C), - des précipitations faibles et irrégulières, concentrées au printemps et à l'automne, souvent sous forme orageuse (précipitations annuelles : 520 à 920 mm / an), - du gel relativement peu marqué (60 à 120 jours par an) et des neiges rares, - une grande influence du mistral, vent fort et desséchant de Nord / Nord Ouest. <p>Le site est marqué par de forts contrastes de températures et d'humidité, en fonction de l'altitude et des changements locaux d'exposition et de topographie. Ainsi, les conditions particulières du fond des Gorges (moindre influence du soleil, abri par rapport au vent et présence d'eau) permettent d'y trouver un micro-climat frais et humide.</p> <p><i>*(Données issues de documents d'Aménagements ONF)</i></p>

Chapitre 2 : Patrimoine naturel du site des Gorges de la Nesque

2.1. Habitats d'intérêt communautaire, d'intérêt communautaire prioritaire et habitats patrimoniaux

Type d'habitat d'Intérêt communautaire	Code CORINE	Code directive Habitat	Superficie/ linéaire couvert par l'habitat
Habitats rocheux			
Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles : Eboulis thermophiles péri-alpins <i>Stipion calamagrostidis</i>	61.311	8130-1	96 ha
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique : Falaises calcaires méditerranéennes thermophiles	62.111	8210-1	Données non disponibles
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique : Falaises calcaires supraméditerranéennes à montagnardes, des Alpes du Sud et du Massif central méridional	62.151	8210-10	Données non disponibles
Grottes non exploitées par le tourisme	65	8310	Données non disponibles
Habitats forestiers			
Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	41.4	9180*	24 ha et 12 ha sous forme dégradée
Forêt à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> : Yeuseraies mésoméditerranéennes et ibériques nord-occidentales	45.31, 45.32	9340-3	380 ha
Forêt à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> : Yeuseraies à Genévrier de Phénicie	45.31, 45.32 G	9340-9	78 ha
Forêt à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> : Yeuseraies à Buis	45.31, 45.32 B	9340-5	1,21 ha
Forêt à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> : Matorral calciphile à <i>Quercus ilex</i> , <i>Quercus coccifera</i>	32113 ¹	9340-3	52 ha
Fourrés sclérophylles			
Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion</i> p.p.)	31.82	5110-3	17 ha
Matorrals arborescents à Genévrier de Phénicie	32 1321 ¹	5210-3	43.5 ha
Matorrals arborescents à Genévrier oxycèdre et Genévrier commun	32.1311/32.134 ¹	5210-1/5210-6	2 ha
Pelouses calcicoles sèches			
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>festuco-brometalia</i>) : Pelouses sèches du Xérobromion	34 332 ¹	6210-35	1 ha
Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> : Communautés pérennes du Thero-Brachypodium des pelouses de graminées annuelles xérophiles méso et thermo-méditerranéennes	34.511 ¹	6220-1/6220-2*	1,5 ha
Pelouses à Aphyllantes	34.721 ¹	6210/6220	30 ha
Steppe supra-méditerranéenne à stipes	34.722 ¹	6210/6220	7 ha
Habitats du complexe riverain			
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>) :	44.3 ¹	91E0*	910 mètres et sur 3 km sous forme dégradée
Saulaie blanche médio-européenne (<i>Salicion albae</i>) : Saulaie arborées à saule blanc (et peuplier noir)	44.13	91E0-1*	1500 mètres
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix eleagnos</i> : Saulaie arbustive à saule drapé	44.12	3240-1	3000 mètres
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires à Roseaux et Baldingère (<i>Convolvuletalia sepium</i>) : Bordures herbacées hautes nitrophiles et humides le long des cours d'eau	37.7 ¹	6430-4	380 mètres
Habitats aquatiques			
Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i>	24.16	3290	Environ 19 km

*, ligne en gris : habitat d'intérêt communautaire prioritaire

¹ : habitat seulement présent en mosaïque

Cartographie des habitats en annexe.

Le site comprend environ 80 % de surface boisée. La grande majorité du site est recouverte par des formations forestières de chênes verts (41%) et/ou de chênes pubescents (38%). Ces secteurs, traditionnellement parcourus par les troupeaux, se sont considérablement boisés suite à la mise en place du régime forestier (milieu du 19^{ème} siècle).

La **chênaie verte xérophile** (Forêt à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*) s'observe sur les versants en pente douce, de 300 à 600 m d'altitude, les plateaux, les versants pentus d'exposition Est (rive droite de la Nesque), et les escarpements rocheux.

La **chênaie pubescente xérophile** s'observe elle, dans le fond de vallon peu marqué à pentes douces (sol profond, frais et humide), le versant d'exposition Nord/Nord-Ouest et d'altitude supérieure à 400 m, les versants et plateaux convexes aux altitudes supérieures à 600m. Cet habitat n'est pas un habitat d'intérêt communautaire au titre de la directive « Habitats », et ne figure donc pas au tableau ci-avant.

Dans le fond des Gorges, en mélange ou à proximité de la ripisylve, subsiste un habitat montagnard dont la présence en zone méditerranéenne est tout à fait remarquable : la **forêt de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion**. Cet habitat relictuel a pu se maintenir grâce à l'existence, au fond des Gorges, d'un micro-climat frais et humide, répondant bien à ses exigences écologiques (3 % de la superficie du périmètre).

La Nesque, rivière au cours intermittent de 19 kilomètres environ, permet le développement de peuplements et associations végétales qui lui sont inféodés.

Parmi les habitats du complexe riverain, la présence de la **Saulaie à Saule drapé** (Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Salix eleagnos*), sur environ 3 kilomètres, peut être soulignée puisque cette formation, en limite d'aire de répartition, est l'une des seules du département. La population de Saule fragile (*Salix fragilis* L.), au statut incertain pour le Vaucluse, est à souligner pour sa représentativité importante sur le bassin de la Nesque.

Le site offre également une bonne représentativité d'habitats se rencontrant habituellement de façon discontinue et sur de faibles surfaces. C'est le cas notamment pour le **Matorral à Genévrier de Phénicie** (43,5 ha), et les **formations d'éboulis** (96 ha) et de **falaises** (non quantifiable).

Certains habitats, naturels ou semi-naturels, ont une aire de répartition réduite sur le site. Ils constituent des exemples remarquables de caractéristiques propres au milieu méditerranéen mais sont menacés de disparition. Il s'agit des **pelouses calcicoles sèches** (Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires *festuco-brometalia* et Parcours substeppiques de graminées et annuelles du *Thero-Brachypodietea*).

Certaines zones de pelouses, d'intérêt communautaire voire prioritaire (40 ha), en mosaïque avec d'autres habitats (matorrals, éboulis thermophiles), ont aujourd'hui un fort taux d'embroussaillage. Ces anciennes zones ouvertes et entretenues par le pastoralisme, ont évolué vers des **matorrals (à Genévrier de Phénicie, Oxycèdre et commun, à Chêne vert)**. Ces milieux pourraient (re)trouver une physionomie, voire une fonctionnalité écologique, de pelouses ouvertes. Ceci nécessiterait d'importants travaux de restauration, suivis d'une reprise d'entretien du milieu par un pâturage de type extensif.

La grande majorité des habitats du site se modifie peu, la dynamique de la végétation étant relativement lente. Ces habitats sont soumis à de fortes contraintes topographiques,

édaphiques et climatologiques, bloquant ainsi leur dynamique évolutive et les maintenant ainsi dans un bon état de conservation.

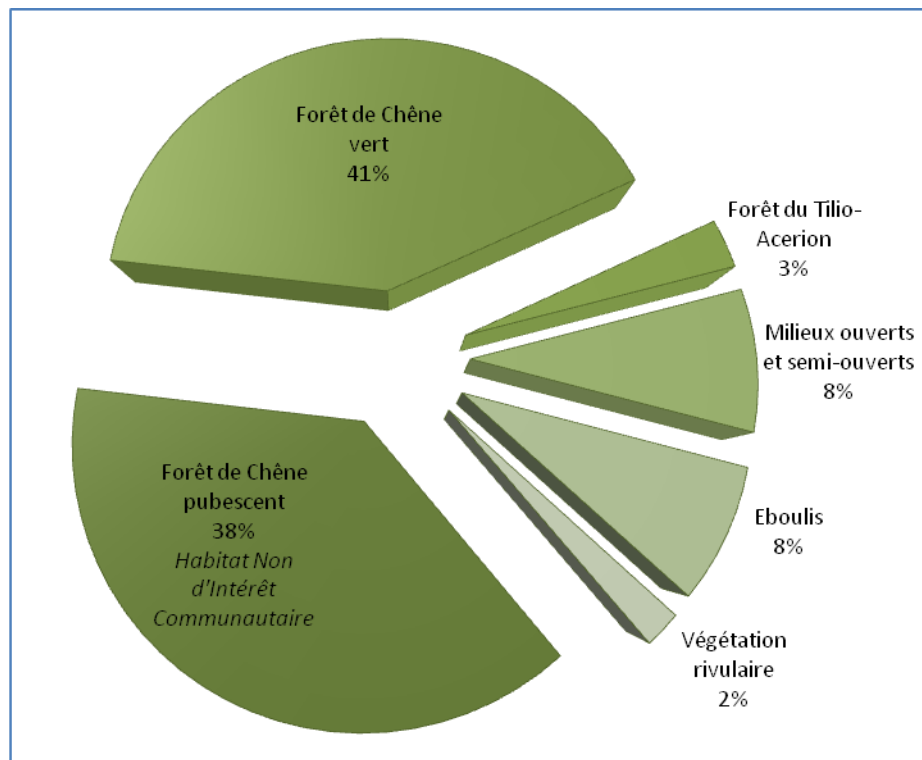
Certains **habitats, directement inféodés au cours d'eau**, sont quant à eux beaucoup moins stables. En effet, les groupements pionniers de colonisation des formations riveraines sont concernés par une dynamique de la végétation assez rapide. L'évolution de ces formations dépend des fluctuations du cours d'eau ; il est donc difficile de prévoir leur évolution. Ces groupements peuvent subir des changements radicaux sur de très courtes périodes.

Bien que n'étant pas d'intérêt communautaire, on peut souligner la présence d'autres habitats, remarquables par leur rareté dans le département. C'est ainsi que l'existence de **vires à Sesleries** bien développées (couvrant environ 9 ha), entre les falaises ou sur leurs flancs, est assez exceptionnelle.

A ces habitats dits « *naturels* », s'additionnent des milieux d'origine anthropique ou remaniés par l'homme, notamment les **friches**, autour des Fayol. (code Corine 87.1) 3,02ha.

Les vieux bâtis, aiguiers et bories sont également le signe de la main de l'homme, et constitue un élément paysager remarquable. Ils peuvent être utiles à certaines espèces, notamment animales, qui viennent là pour trouver gîte, refuge ou abreuvoir.

La **fruticée à Prunelliers et Troènes** (code Corine 31.812), habitat non d'intérêt communautaire et présent sur une faible superficie (1,76 ha), peut cependant présenter un intérêt. Refuge pour la faune friande de ces fruits, cet habitat, ici présent en mosaïque avec une pelouse à Brome érigé, est le lieu d'accueil d'un certain nombre d'espèces végétales remarquables.



2.2. Espèces végétales d'intérêt communautaire, d'intérêt communautaire prioritaire et espèces patrimoniales

Aucune espèce végétale inscrite dans les différentes annexes de la Directive Habitats n'est présente ou observée sur le site.

Cependant, la richesse floristique du site est à souligner, notamment par la présence des espèces présentées ci-après :

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ESPÈCES FLORISTIQUES D'INTERET PATRIMONIAL				
Espèces		Statut réglementaire	Espèce patrimoniale	Effectifs et répartition
Nom vernaculaire	Nom scientifique			
Capillaire	<i>Asplenium trichomanes</i> subsp. <i>inexpectans</i>		Rare, connue uniquement en France dans les Gorges de l'Aigue Brun, les Alpilles, et les Gorges du Verdon	Fougère présente sur les parois rocheuses à proximité du belvédère
Barbarée commune	<i>Barbarea vulgaris</i>		Espèce réfractaire au climat méditerranéen, elle est très localisée dans le Vaucluse	Dans la partie centrale des Gorges, dans les milieux humides et très ombragés
Lunetière à feuilles de chicorées	<i>Biscutella cichoriifolia</i>		Peu fréquente dans le Vaucluse	Pelouses rocailleuses et éboulis, notamment à proximité de Fayol
Buphtalme oeil-de-bœuf	<i>Buphthalmum salicifolium</i>		Espèce peu fréquente en Vaucluse, en limite d'aire	Plante orophile, présente depuis le rocher du Cire jusqu'à la combe d'Embarbe à Méthamis
Buplèvre de Toulon	<i>Bupleurum ranunculoides</i> subsp. <i>telonense</i>		Plante mal connue, à morphologie très variable en fonction du milieu où on la trouve	Pelouses rocailleuses et éboulis en voie de stabilisation entre la Chapelle Saint-Michel et le Rocher du Cire
Petite linaira à feuilles d'origan	<i>Chaenorhinum origanifolium</i>		Peu fréquente dans le Vaucluse	Observée sur les parois rocheuses
Cléistogène tardif	<i>Cleistogenes serotina</i>	Protection régionale.		Plusieurs localités dans la partie aval des Gorges, à la faveur de clairières, sur les pelouses steppiques
Cystoptère fragile	<i>Cystopteris fragilis</i>		Peu fréquente dans le Vaucluse	Petite fougère observée sur éboulis et stations rupestres, en milieu très frais et humide, au fond des Gorges
Chardon bleu à têtes rondes	<i>Echinops sphaerocephalus</i>		Peu fréquente dans le Vaucluse	Bords de route et lieux incultes, à proximité de Fayol
Euphorbe de Turin	<i>Euphorbia taurinensis</i>		Peu fréquente dans le Vaucluse	Milieux xériques découverts. Station au fond des Gorges et station importante sur 10 km le long de la route
Gymnocarpium de Robert	<i>Gymnocarpium robertianum</i>		Espèce montagnarde	Petite fougère observée sur éboulis et stations rupestre, au fond des Gorges, à hauteur de Fayol
	<i>Inula bifrons</i>	Protection nationale.		Non revu depuis 1955. Partie aval des Gorges, à la faveur de clairières
Nivéole de Fabre	<i>Leucojum fabrei</i>	Protection régionale. Espèce endémique du bassin de la Nesque		Petites plante à fleurs blanches, hébergée par vires de l'entrée des Gorges, côté Méthamis
Clandestine écaillée	<i>Lathraea squamaria</i>	Protection régionale. Seules trois stations connues en Vaucluse, et probablement dans tout le Sud-est		Dans la partie centrale des Gorges, dans les milieux humides et très ombragés
Lys martagon	<i>Lilium martagon</i>		Bien connu et très abondant dans les forêts du Versant Nord du Mont-Ventoux, il est plus dispersé dans les monts de Vaucluse	On le trouve dans la chênaie blanche fraîche
Mélampyre du Dauphiné	<i>Melampyrum velebiticum</i>		Plante peu répandue dans le Vaucluse	Ambiance forestière et humide du fond des Gorges
Cerfeuil nouveau	<i>Myrrhoides nodosa</i>	Protection régionale. Plante du midi, considérée comme rare.		Pelouses rocailleuses entre la Lauze et Fayol. (Occupe habituellement des sites anciennement anthropisés et fréquentés par des troupeaux)

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ESPÈCES FLORISTIQUES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL				
Espèces		Statut réglementaire	Espèce patrimoniale	Effectifs et répartition
Nom vernaculaire	Nom scientifique			
Orobanche du Sermontain	<i>Orobanche laserpitii-sileris</i>		Connue à ce jour dans le Vaucluse uniquement dans les Gorges	Pelouses rocailleuses et éboulis en voie de stabilisation près du Rocher du Cire
Picride à peu de fleurs	<i>Picris pauciflora</i>		Espèce méditerranéenne, surtout littorale et peu fréquente dans le Vaucluse	Pelouses rocailleuses et éboulis en voie de stabilisation entre la Lauze et Fayol
Pâturin flacidule	<i>Poa flaccidula</i>		Espèce récemment découverte en France (années 80) et mal connue à ce jour	Sur l'ensemble des Gorges, il est présent sur les éboulis ou rochers ombragés, en populations très peu fournies
Millet paradoxal	<i>Piptatherum paradoxum</i>		En limite Nord de répartition dans le Vaucluse, où se trouvent quelques stations dispersées	Plusieurs localités dans la partie aval des Gorges, à la faveur de clairières
Chiendent des chiens	<i>Roegneria canina</i>		Peu fréquent dans le Vaucluse car réfractaire au climat méditerranéen	Plusieurs localités dans la partie aval des Gorges, à la faveur de clairières
	<i>Senecio bicolor</i>		Plante littorale	Parois rocheuses ombragées
Trèfle de Lucanie	<i>Trifolium scabrum</i> subsp <i>lucanicum</i>		Rare et méconnu en France	Pelouses apparaissant au piémont d'escarpements rocheux et de vires, près de Fayol et près de Champ de Sicaude

Le site des Gorges de la Nesque se caractérise par des conditions de stations contrastées. Cette particularité favorise le développement d'une grande diversité de groupements végétaux, des espèces typiques de la région méditerranéenne aux espèces plus septentrionales.

Mais la particularité du site des Gorges de la Nesque vient de la présence d'une espèce : la Nivéole de Fabre (*Leucojum fabrei*), espèce endémique du bassin de la Nesque et connue en seulement quatre stations. Celles-ci sont situées sur les versants (Méthamis) ou les zones de plateaux (Villes-Auzon et Lioux) et présentent les critères suivants : accumulation de terra rossa abritée par les rochers (quelques dizaines de m² de terra rossa suffisent), milieu ouvert, très chaud.

La distinction entre les deux taxons Nivéole de Nice et Nivéole de Fabre est assez récente puisque cette dernière n'a été formellement décrite qu'en 1990, sur la base d'une discrimination morphologique. L'espèce bénéficie d'une protection régionale, mais elle n'est pas intégrée à la Directive « Habitats », contrairement à sa « parente », la Nivéole de Nice.

2.3. Espèces de la faune d'intérêt communautaire, d'intérêt communautaire prioritaire et espèces patrimoniales

2.3.1. Herpétofaune

Parmi les 20 espèces d'amphibiens et de reptiles recensées sur le site, 6 figurent sur l'annexe IV de la Directive Habitats.

Aucune espèce ne figure à l'Annexe II de la directive Habitats, malgré une donnée ancienne sur la Cistude d'Europe (1990) n'ayant plus été observée depuis (Naturalia, 2008).

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES REPTILES ET AMPHIBIENS INVENTORIÉS SUR LE SITE					
Espèces		Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux	
Nom français	Nom scientifique	Protection France	Directive Habitats	Liste rouge France	ZNIEFF PACA
REPTILES					
Lézard ocellé	<i>Timon lepidus</i>	N		V	R
Lézard vert à deux bandes	<i>Lacerta bilineata</i>	N	IV	S	
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	N	IV	S	
Seps strié	<i>Chalcides striatus</i>	N		S	
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis fragilis</i>	N		S	
Coronelle girondine	<i>Coronella girondica</i>	N		S	
Couleuvre à échelons	<i>Rinechis scalaris</i>	N		S	
Couleuvre de Montpellier	<i>Malpolon monspessulanus mons.</i>	N		S	
Couleuvre d'Esculape	<i>Zanmenis longissima longissima</i>	N	IV	S	
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	N	IV	S	
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix helvetica</i>	N		S	
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	N		S	
Vipère aspic	<i>Vipera aspis aspis</i>	N5			
AMPHIBIENS					
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	N	IV	I	
Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>	N	IV	S	
Crapaud commun	<i>Bufo bufo spinosus</i>	N		S	
Grenouille "verte"	<i>Rana ridibunda? perezi? graffi?</i>	N6	V	S	
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	N		V	R
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	N	IV	S	
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	N		S	

Légende :

« Statut réglementaire » :

Protection nationale:

N: espèce intégralement protégée/N5: espèce de reptile partiellement protégée/N6: espèce de batracien partiellement protégée.

Directive Habitats :

(IV) espèce protégée au titre de l'annexe IV de la directive/(V) espèce figurant à l'annexe V de la directive

« Statut patrimoniaux » :

Liste rouge nationale - Source : Inventaire de la faune menacée en France, le livre rouge. (MNHN-1994)

V = vulnérable, S = à surveiller, I = statut indéterminé

Z.N.I.E.F.F - liste régionale PACA des espèces animales (vertébrés) dites "d'intérêt patrimonial" établie dans le cadre de l'actualisation de l'inventaire Z.N.I.E.F.F. P.A.C.A, 1996-2000. R = espèce remarquable

La quasi totalité des espèces observées sont protégées au niveau national, dont deux espèces classées « vulnérables » dans la Liste Rouge Nationale : le Pélodyte ponctué, peu commun du fait de la raréfaction des zones favorables à sa reproduction, ainsi qu'une espèce à confirmer, qui tend à disparaître en France, le Lézard ocellé.

La Couleuvre verte et jaune trouve ici la limite méridionale de son aire de répartition dans le Vaucluse. Sur le périmètre d'étude, on la trouve à la faveur de conditions plus fraîches, notamment sur les versants en ubac en amont du rocher du Cire. Ailleurs, elle est remplacée par la Couleuvre de Montpellier.

La principale tendance constatée est une perte de biotopes favorables à certaines espèces, notamment par fermeture progressive des milieux ouverts. Ceci entraîne une régression des espèces « méditerranéennes » (tels que le Lézard ocellé, la Couleuvre de Montpellier), au profit des espèces ubiquistes et des espèces médio-européennes (tels que la Couleuvre d'Esculape, le Lézard vert, etc).

2.3.2. Entomofaune

Les données présentées ci-après sont issues d'un pré-diagnostic entomologique (*Naturalia*, 2008, « *Pré-diagnostic entomologique du site Natura 2000 des Gorges de la Nesque* »).

Ce dernier s'est uniquement basé sur les données bibliographiques existantes et sur les potentialités d'accueil, d'après l'avis d'experts. Il ne cible que les espèces de la directive Habitats (Annexe II et IV). La quantité d'informations disponibles reste faible et peu précise (notamment en ce qui concerne les localisations).

TABLEAU DE SYNTHESE DES INSECTES D'INTERET PATRIMONIAL INVENTORIES OU POTENTIELS SUR LE SITE					
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Présence confirmée/ potentielle	Directive Habitats	ZNIEFF	Rareté en Vaucluse
Ecaille chinée	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	confirmée	II		Commun
Damier de la Sucisse	<i>Euphydryas aurinia</i>	confirmée	II	R	Assez commun
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	confirmée	II, IV	R	Commun mais en régression
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	confirmée	II	R	Commun
Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i>	potentielle	II, IV	D	Rare
Laineuse du prunellier	<i>Eriogaster catax</i>	potentielle	II, IV	R	Rare
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	potentielle	II	D	Commun
Osmoderme	<i>Osmoderma eremita</i>	potentielle	II, IV	D	Rare
Diane	<i>Zerynthia polyxena</i>	confirmée	IV	D	Assez commun, en régression
Magicienne dentelée	<i>Saga pedo</i>	Confirmée à proximité du site	IV	D	Répandue mais en faible densité
Apollon	<i>Parnassius apollo</i>	erratique	IV	R	Rare Espèce montagnarde
Alexanor	<i>Papilio alexanor</i>	potentielle	IV	D	Rare
Semi-Apollon	<i>Parnassius mnemosyne</i>	potentielle	IV	D	Jamais trouvé en Vaucluse
Azuré du serpolet	<i>Maculinea arion</i>	potentielle	IV	D	Répandue
Sphinx de l'Argousier	<i>Hyles hippophaes</i>	potentielle	IV	D	Assez rare
Cordulegastre anelé	<i>Cordulegaster boltoni immaculifrons</i>	confirmée		D	Assez répandue
Sympétrum du piémont	<i>Sympetrum pedemontanum</i>	confirmée		R	Assez répandue

Légende :

Directive Habitats : espèce bénéficiant d'une protection au niveau européen (directive CEE du conseil n° 92/43 du 21 Mai 1992). II et IV signifient les annexes II et IV de la Directive « Habitats »

Z.N.I.E.F.F - liste régionale PACA des espèces animales (vertébrés) dites "d'intérêt patrimonial" établie dans le cadre de l'actualisation de l'inventaire Z.N.I.E.F.F. P.A.C.A, 1996-2000

D = espèce déterminante R = espèce remarquable

L'état actuel des connaissances est très incomplet, parfois inexistant et mérite d'être enrichi. Des prospections ciblées permettraient de mieux préciser le statut d'un certain nombre d'espèces présentes ou potentielles et ainsi de mieux intégrer l'entomofaune dans la définition des objectifs de gestion des habitats.

Il est d'ores et déjà établi que le site des Gorges de la Nesque présente un enjeu majeur pour les coléoptères saproxylophages d'intérêt communautaire, dont le Lucane cerf-volant et le Grand Capricorne. Notons que l'Osmoderme est potentiellement présente au vu des milieux existants dans la partie amont des Gorges. La prise en compte de leurs habitats (peuplements matures, feuillus sénescents, bois en décomposition,...) constitue un enjeu majeur dans la gestion du site.

La présence de Cordulegastre anelé et de Sympétrum du piémont démontre l'intérêt du site pour les communautés d'insectes inféodées aux habitats humides.

2.3.3. Espèces aquatiques

a/ *L'Ecrevisse à pattes blanches*

Malgré une donnée ancienne d'Ecrevisse à pattes blanches (espèce de l'annexe II de la directive « Habitats » particulièrement rare et menacée en Provence), cette espèce n'a pas été retrouvée à ce jour (Naturalia, 2008). Il semble que le faciès hydraulique trop temporaire du fond des Gorges soit défavorable à une installation pérenne de cette espèce.

b/ *Poissons*

Additionné au climat méditerranéen, le phénomène d'infiltrations karstiques est un facteur limitant d'origine naturelle excessivement contraignant, entraînant l'assèchement complet du lit une grande partie de l'année. Dans ces conditions, le maintien d'une vie piscicole devient impossible. Il n'y a donc pas d'intérêt piscicole d'ordre patrimonial.

2.3.4. Mammifères

Aucune espèce de mammifères (hors chiroptères) ne figure à l'Annexe II de la directive Habitats ; seule une espèce figure sur la directive Habitats (Annexe 5): le Chamois.

La Loutre d'Europe figure sur certains inventaires mais celle-ci a disparu du secteur.

Le fond de la mammofaune connue (hors chauves-souris) est relativement classique, essentiellement composé d'espèces répandues, communes et parfois ubiquistes (Sanglier, Renard roux, Fouine d'Europe...).

En terme de faune vertébrée, une seule espèce était jusqu'à maintenant citée dans le Formulaire Standard de Données (FSD) : le Petit Rhinolophe, espèce d'intérêt communautaire prioritaire. De récents inventaires sur les chauves-souris ont mis en exergue un nouvel aspect de la richesse biologique du site. **Cinq nouvelles espèces d'intérêt communautaire prioritaire** ont été découvertes par rapport aux données du FSD.

Riche de **17 espèces de chiroptères**, le site des Gorges de la Nesque est certainement l'un des sites majeurs en Vaucluse comme en PACA du point de vue de sa diversité chiroptérologique.

TABLEAU DE SYNTHESE DES CHIROPTERES INVENTORIES SUR LE SITE					
Nom français	Nom scientifique	Protection France	Directive Habitats	Liste rouge	ZNIEFF
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	N	II,IV	V	R
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	N	II,IV	V	R
Grand/Petit Murin	<i>Myotis myotis /Myotis blythii</i>	N	II,IV	V	R
Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	N	II,IV	V	R
Murin de Capaccini	<i>Myotis capaccinii</i>	N	II,IV	V	D
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	N	II,IV	V	R
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	N	IV	S	
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	N	IV	S	
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	N	IV	S	D
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	N	IV	V	R
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	N	IV	S	
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	N	IV	S	
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	N	IV	S	
Pipistrelle Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	N	IV	S	R
Vespère de Savi	<i>Hipsugo savii</i>	N	IV	S	R
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	N	IV	S	
Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	N	IV	R	R

Légende :**Protection nationale** - Source : Statut de la faune de France métropolitaine (MNHN-1997)

- N: espèce intégralement protégée

Directive Habitats : espèce bénéficiant d'une protection au niveau européen (directive CEE du conseil n° 92/43 du 21 Mai 1992)

- (II): espèce protégée au titre de l'annexe II de la directive

- (IV): espèce protégée au titre de l'annexe IV de la directive

Liste rouge nationale - Source : Inventaire de la faune menacée en France, le livre rouge. (MNHN-1994)

R = rare, V = vulnérable, S = à surveiller, I = statut indéterminé

Z.N.I.E.F.F - D = espèce déterminante R = espèce remarquable

Les données issues des inventaires, précisant l'intérêt du site pour les **Chauves-souris de l'annexe II de la directive « Habitats »**, ont été reportées dans le tableau suivant.

Ne sont renseignés dans le champ « Gîte » et « Territoires de chasse » que les informations recueillies durant les inventaires. Les informations du tableau sont donc spécifiques au site des Gorges de la Nesque.

Espèces Nom vernaculaire	Statut biologique	Gîte (Reproduction, Transit, Swarming*)	Territoire de chasse
Grand Rhinolophe	Reproduction possible	Aven (T), grotte (T)	?
Petit Rhinolophe	Reproduction (2 colonies)	Bâti (R), aven (T), grotte (T)	Zone agricole et habitats mosaïques
Grand/Petit Murin	Reproduction possible	Grotte (T)	Zone agricole et boisements
Murin de Capaccini	Transit	?	?
Murin à oreilles échanquées	Reproduction possible	?	Ripisylve, boisements vieillissants
Minioptère de Schreibers	Transit	?	?

Légende :

(?) : signifie que nous n'avons pas d'éléments suffisamment fiables permettant de trancher sur le statut

Swarming : rassemblement pour l'accouplement

Transit : En phase de transit, les chauves souris se déplacent de leur site d'hibernation vers leur site estival et inversement.

Les gîtes de transit ne présentent pas de caractéristiques thermiques particulières et se distinguent par leur grande variabilité.

Fort de deux colonies découvertes, le Petit Rhinolophe y est régulier, alors que le Grand Rhinolophe et le Murin à oreilles échanquées ne se reproduisent probablement qu'en périphérie du site. Il s'agit cependant d'un territoire de chasse pour cette dernière tandis que le Murin de Capaccini et le Minioptère de Schreibers n'y sont contactés qu'en transit.

Le site des Gorges de la Nesque présente donc un enjeu important pour la conservation des chauves-souris, notamment du fait de :

- la présence d'un patrimoine bâti ancien (fermes abandonnées) favorisant l'installation de colonies de chauves-souris. Une des colonies inventoriées est située à l'extérieur du périmètre Natura 2000.
- l'existence de points d'eaux permanents (plans d'eau, aiguiers...) aidant à la fixation des espèces (et des colonies) sur le site.
- la présence d'une mosaïque de milieux en périphérie du site : zones agricoles extensives, élevage ovin, friches...
- la ripisylve remarquable accueillant en gîte et en chasse des chauves-souris de premier intérêt.
- l'existence de reliefs karstiques accueillant des chiroptères en gîte. Deux cavités naturelles se distinguent tout particulièrement : l'aven de la Rabasse et la grotte de Baumanière (située à l'extérieur du périmètre).

2.3.5. Avifaune

Ce Document d'Objectifs Natura 2000 concerne la directive Habitats (au titre de laquelle le site a été désigné), et non la directive Oiseaux. Cependant, il semble très intéressant de s'intéresser à la richesse avifaunistique du site dans le sens où, la prise en compte des oiseaux patrimoniaux et de leurs habitats, permet d'abonder dans le sens du présent Document d'objectifs.

La mosaïque des habitats du site favorise l'accueil d'une grande richesse spécifique de l'avifaune. Un **minimum de 125 espèces** a déjà été observé sur l'aire d'étude (1/5 de l'avifaune observée en France).

Plus de 80 espèces hivernantes et/ou nicheuses bénéficient d'une protection nationale, 25 figurent sur la liste ZNIEFF, 50 sur la liste rouge PACA et 37 sur la liste rouge nationale.

24 espèces sont inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux, dont 11 espèces nicheuses certaines.

Notons que l'intérêt ornithologique du site est renforcé par la nidification d'Aigle royal et de Faucon pèlerin, extrêmement rares à l'échelle du département de Vaucluse.

TABLEAU DE SYNTHESE DES OISEAUX D'INTERET PATRIMONIAL					
Espèces		Directive Oiseaux	Statuts patrimoniaux		Statut biologique
Nom vernaculaire	Nom scientifique		Liste Rouge Nationale	Liste Rouge PACA	
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	OI	R	S	Erratique non nicheur
Percnoptère d'Egypte	<i>Neophron percnopterus</i>	OI	V	E	Estivant non nicheur
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	OI	R	E	Nicheur sédentaire
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	OI		S	Estivant nicheur
Circaète Jean-le-blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	OI	R	S	Estivant nicheur
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	OI	R	S	Nicheur sédentaire
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	OI	S	S	Estivant nicheur
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	OII	AP	S	Estivant nicheur
Grand-Duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	OI	R	S	Nicheur sédentaire
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	OI		S	Hivernant, nicheur possible
Monticole de roche	<i>Monticola saxatilis</i>		S	D	Estivant nicheur
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>		D	D	Estivant nicheur
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	OI	S	D	Nicheur sédentaire
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	OI	S	S	Estivant nicheur
Fauvette orphée	<i>Sylvia hortensis</i>		AP	D	Estivant nicheur
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	OI	S	S	Nicheur sédentaire
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	OI	D	D	Estivant nicheur
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	OI	D	D	Estivant nicheur. Disparu ?

Légende :

« Statut réglementaire » : OI = Annexe 1 de la Directive « Oiseaux », OII = Annexe 2 de la Directive « Oiseaux »

« Statut patrimoniaux » :

Liste rouge nationale - Source : Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités

Liste rouge PACA - Espèce inscrite sur la liste établie par le livre Rouge des espèces menacées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. V = vulnérable, R = rare, D = en déclin, E = en danger, S = à surveiller, AP = à préciser, ND = non décrit

« Statut biologique » :

- Sédentaire nicheur : l'espèce est présente toute l'année et se reproduit régulièrement

- Estivant nicheur : espèce notée en période de reproduction (mars-septembre) mais qui n'est pas présente le reste de l'année.

- Hivernant : espèce strictement présente en période hivernale.

- Erratique : individu(s) souvent non adulte(s) effectuant des déplacements plus ou moins aléatoires à la recherche de nouveaux territoires.

2.4. Synthèse des enjeux par grands ensembles de milieux

Le FOND DES GORGES offre un microclimat frais et humide, généré par l'encaissement, l'ombre et la présence d'eau. Le **régime temporaire de la Nesque** est compensé par la présence de trous d'eau pérenne, ainsi que de petits réservoirs, favorables au maintien de certaines espèces inféodées aux milieux humides (sites de pontes pour amphibiens, abreuvoirs pour chauves-souris). Les portions de ruisseau actif sont également attractives pour diverses espèces, notamment pour les reptiles ou les odonates.

Le site possède un certain nombre de **formations riveraines** (boisements alluviaux ripisylve, mégaphorbiaie) dont l'évolution dépend de la dynamique des crues. Il est donc difficile de prévoir leur évolution.

Ces conditions particulières de fond de ravin permettent le maintien d'un habitat montagnard relictuel : la **forêt de pentes, éboulis, ravins du *Tilio-Acerion***. **La protection de ces milieux est aujourd'hui induite par la configuration des lieux, encaissés et inaccessibles (absence de desserte, contraintes d'exploitation très forte).**

L'HABITAT FORESTIER est dominé par deux grandes formations : la chênaie verte sur les versants les plus exposés, ainsi que la chênaie pubescente relativement dense par endroits. La présence de matorrals à genévriers éclaircie ces boisements sur les flancs les plus pentus.

Signe d'une exploitation humaine passée pour le bois de chauffage, la structure de ces chênaies, en taillis bas (2 à 4 mètres), offre de faibles potentialités d'accueil pour une flore et une faune riches et diversifiées. **L'exploitation forestière y est aujourd'hui très réduite.** Cependant, c'est sur ce type de milieux que peut s'observer une espèce endémique du bassin de la Nesque : la **Nivéole de Fabre**.

Les contraintes d'exploitation, ainsi que les choix passés des gestionnaires, ont permis la préservation de **quelques surfaces de taillis hauts et vieillissants** de chênes verts et pubescents, à la faveur de stations favorables. Ainsi, sur le sol profond de fond de vallon, on observe quelques vieux chênes pubescents dépassant aisément les 6 mètres de hauteur, comptant probablement parmi les plus gros du Ventoux. **Conserver cette maturation forestière des stations forestières de fond de ravin favoriserait la présence de chauves-souris, d'oiseaux et d'insectes d'intérêt communautaire (Lucane Cerf-volant, Grand Capricorne notamment).**

Les MILIEUX OUVERTS sont représentés par les **éboulis thermophiles** sur versants très pentus, ainsi que par les **pelouses calcicoles sèches**. Habituellement entretenus par pâturage, ces habitats sont le lieu de vie d'une flore et une faune remarquables (Lézard ocellé, Damier de la Sucisse, Magicienne dentelée, etc). Ces milieux, en cohabitation avec la diversité de milieux alentours (points d'eau, fruticées et grandes étendues de falaises), offrent à quantité d'espèces une proximité entre lieu de reproduction, d'alimentation, de repos, etc... Les oiseaux, ainsi que les chiroptères, bénéficient tout particulièrement de cette configuration.

Cependant, l'abandon de la pression pastorale sur le site conduit peu à peu à la fermeture des milieux et à la disparition de ces habitats de pelouses. **Le retour du pastoralisme, couplé à une action de débroussaillage, seraient favorables à leur maintien voire à leur restauration.**

L'habitat est aujourd'hui présent de manière très fragmenté et sur de faibles surfaces à l'intérieur du périmètre Natura 2000. A contrario, on retrouve cet habitat en surfaces relativement importantes et continues, à l'extérieur du site Natura 2000. Il s'agit de secteurs compris entre la limite sud du périmètre et la route D5.

L'extension du périmètre à ces zones permettrait d'une part de retrouver un réseau cohérent de pelouses en inter-connectivité et d'autre part de rétablir une gestion pastorale cohérente et fonctionnelle. En effet, le rétablissement du pastoralisme à l'intérieur du site Natura 2000 semble possible uniquement si l'on raisonne sur des surfaces et des parcours pastoraux intégrant les milieux ouverts des plateaux aujourd'hui à l'extérieur du périmètre.

Enfin, ce sont incontestablement les MILIEUX RUPESTRES qui marquent le paysage. Ces habitats accueillent un cortège d'espèces floristiques et faunistiques particulièrement remarquable. Diverses espèces d'oiseaux et de chauves-souris d'intérêt communautaire y sont notamment inféodées. Mais, **certaines activités humaines, notamment les activités de loisirs, peuvent être source de nuisance pour cette flore et cette faune remarquables.**

Il est important de souligner que de récents inventaires ont mis en évidence la FORTE DIVERSITE CHIROPTEROLOGIQUE du site des Gorges de la Nesque. La présence de points d'eau permanents et le réseau d'anciennes fermes a permis la fixation de colonies de reproduction. De plus, la mosaïque d'habitats, et en particulier la présence de milieux ouverts et semi-ouverts, rend ce site particulièrement attrayant comme territoire de chasse.

Cependant, certains gîtes à chauves-souris d'importance majeure sont situés à l'extérieur du périmètre (grotte de la Baumanière, Les Aubagnes). On peut donc s'interroger sur les moyens disponibles pour assurer la gestion conservatoire de ces sites en l'état actuel du périmètre Natura 2000.

Vers une extension du périmètre et la création d'une Zone de Protection Spéciale

Au regard des données disponibles aujourd'hui, il semble logique de s'interroger sur la pertinence et l'adaptation de la démarche Natura 2000 aux caractéristiques et aux priorités du site.

Les limites de la zone Natura 2000 s'arrêtent aux parties hautes des Gorges, au-delà des derniers escarpements. Les pelouses sèches, et agrosystèmes au sens large, notamment situés au sud du périmètre actuel (sur les communes de Méthamis, Blauvac et Monieux), ont été exclus. Ces milieux (pelouses sèches et matorrals) sont insuffisamment représentés dans le périmètre actuel et constituent pourtant les habitats de chasse essentiels pour les chauves-souris.

De plus, certaines cavités et zones de bâtis abandonnés qui accueillent des chiroptères sont également situées à l'extérieur du périmètre.

Il existe donc une continuité écologique et une interrelation entre les différents milieux (prairiaux, aquatiques, forestiers, rupestres et bâtis anciens) présents au-delà de la zone actuelle, qu'il serait intéressant d'intégrer au périmètre.

Il apparaît également primordial de tenir compte de l'avifaune du site, compte-tenu des espèces déterminantes (Aigle royal, Faucon pelerin, etc.). On peut donc s'interroger sur une intégration du site au réseau des Zones de Protection Spéciale, au titre de la directive « Oiseaux ».

Ecosystème	Surface ou linéaire	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces identifiées ou estimées en lien avec les activités humaines
Habitats rocheux	(éboulis 96 ha)	8130-1 : Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles 8210-1 et 8210-10 : Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique 8310 : Grottes non exploitées par le tourisme	Ecaïlle chinée* Damier de la Sucisse Petit Murin Petit Rhinolophe Grand Rhinolophe (<i>Grand Murin</i> , <i>Murin à oreilles échanrées</i> , <i>Murin de Capaccini</i> , <i>Minioptère de Schreibers</i>) Nivéole de Fabre	Escalade Dérangement Obstruction de cavités naturelles
Habitats forestiers	550 ha	9180* : Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i> 9340-3/9340-5/9340-9 : Forêt à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Ecaïlle chinée* Grand Capricorne Lucane Cerf-volant Petit Rhinolophe Grand Rhinolophe Petit/Grand Murin Murin à oreilles échanrées Minioptère de Schreibers Nivéole de Fabre	Intervention forestière/Coupe d'arbres sénescents Enrésinement
Fourrés sclérophylles	63 ha	5110-3 : Formation stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion p.p.</i>) 5210-3 et 5210-1/5210-6 : Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	Ecaïlle chinée Damier de la Sucisse Petit Rhinolophe Grand Rhinolophe Petit Murin Grand Murin Minioptère de Schreibers	Intervention forestière/Coupe d'arbres sénescents
Pelouses calcicoles sèches	40 ha	6210-35 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (<i>festuco-brometalia</i>) 6220-1/6220-2* : Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	Ecaïlle chinée* Damier de la Succise Petit Rhinolophe Grand Rhinolophe Petit Murin Grand Murin Minioptère de Schreibers Nivéole de Fabre	Fermeture des milieux
Habitats du complexe riverain	7,5 km	91E0* et 91E0-1* : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) 3240-1 : Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i> 6430-4 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires à Roseaux et Baldingère (<i>Convolvuletalia sepium</i>).	Grand Capricorne Lucane Cerf-volant Petit Rhinolophe Grand Rhinolophe Petit/Grand Murin Murin à oreilles échanrées Murin de Capaccini Minioptère de Schreibers	Intervention forestière/Coupe d'arbres sénescents Fermeture des milieux
Habitats aquatiques	19 km	3290 : Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion		Pollution de l'eau
Bâti		Sans objet	Petit Rhinolophe (<i>Grand Rhinolophe</i> , <i>Minioptère de Schreibers</i>)	Dérangement Réhabilitation du vieux bâti
Friches, Fruticées à prunelliers et troènes	5 ha	Sans objet	Ecaïlle chinée* Damier de la Sucisse Petit Rhinolophe Grand Rhinolophe Grand Murin Murin à oreilles échanrées Minioptère de Schreibers	Fermeture des milieux

Légende :

En italique : espèce non vérifiée sur ce type d'habitat

(*) : Habitats/Espèces prioritaires

Chapitre 3 : Usages et activités

Usages et activités identifiés sur le périmètre	
Gestion du cours d'eau	<p>Le « <i>Schéma de restauration, d'aménagement et d'entretien de la Nesque</i> », réalisé par le SIAN, précise que le secteur des Gorges de la Nesque ne fera pas l'objet de mesures ni d'actions spécifiques. Etant considéré comme non prioritaire au regard des enjeux de gestion hydraulique (perte du cours d'eau dans le réseau karstique) et de mise en sécurité, une politique volontaire de non intervention et de conservation de l'intérêt écologique et paysager du site est privilégiée.</p> <p>Des campagnes de suivi de la qualité des eaux de la Nesque ont été réalisées (avril et juillet 2003) par le SIAN. Les résultats de la station de mesure située au niveau du plan d'eau de Monieux mettent en avant une qualité physico-chimique de l'eau moyenne, avec peu de germes fécaux. En amont du lac, la qualité des eaux est touchée par des pollutions chimiques d'origine agricole (pesticides et intrants) mais aussi bactériologiques due au mauvais fonctionnement de certaines installations d'assainissement collectif ou autonome.</p>
Activité agricole	<p>Au sein du site Natura 2000, la topographie des lieux, la nature et le potentiel agronomique des sols excluent quasiment toute pratique agricole. Toutefois, certains espaces au sein du périmètre mais surtout en périphérie immédiate constituent de véritables opportunités pour le pastoralisme.</p> <p>Aujourd'hui, différentes unités pastorales, sur lesquelles sont « installés » des éleveurs, existent de part et d'autre du périmètre. Il existe donc un réel potentiel pastoral dans les environs - et dans une moindre mesure à l'intérieur - du périmètre Natura 2000, mais ce dernier reste aujourd'hui « sous-exploité ».</p>
Activité forestière	<p>Le secteur des Gorges de la Nesque situé sur la commune de Monieux est privé et, compte tenu des conditions d'exploitation (pas de voie d'accès, topographie marquée), fait l'objet d'une « non gestion » depuis plusieurs décennies. Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) est très peu mobilisé sur ce secteur et aucun Plan Simple de Gestion n'est en vigueur.</p> <p>En forêts communales, les modalités pratiquées par l'ONF privilégient généralement une gestion « conservatoire et écologique » des peuplements.</p> <p>Cependant, des interventions sont programmées dans les Plans d'Aménagements Forestiers (PAF) de Blauvac et Méthamis.</p> <p>Les interventions prévues sur la commune de Blauvac n'ont pas été réalisées. Le PAF doit faire l'objet d'une réécriture en 2009, pour la période 2010-2024.</p> <p>Les interventions prévues (2011 et 2012) sur la commune de Méthamis concernent deux parcelles, à cheval sur le périmètre Natura 2000. Des mesures devront être envisagées afin de maintenir l'habitat d'intérêt communautaire concerné en bon état de conservation.</p>
Activité cynégétique	<p>Les communes du site Natura 2000 comptent une ou plusieurs sociétés de chasse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux sociétés sur Blauvac (privée, communale), soit 50 chasseurs (donnée 2004) - Une société communale sur Méthamis (88 chasseurs) - Deux sociétés sur Monieux (privée, communale), soit 56 chasseurs - Une société communale sur Villes-sur-Auzon, soit 160 chasseurs. <p>La chasse pratiquée concerne à la fois la petite faune sédentaire (lièvre), le grand gibier (sanglier, cervidés) et l'avifaune migratrice (principalement turdidés). Les modes de chasse sont soit en battue (ongulés) soit « devant soi » pour les autres types de gibier. Les chasses dites traditionnelles « au poste » parfois à l'aide d'appelants ou « à la passée » (turdidés), sont pratiquées localement (secteur de Méthamis et Blauvac principalement).</p> <p>La chasse à la perdrix est devenue marginale sur le secteur. La fermeture progressive du milieu n'est pas favorable à cette espèce. Une action de réouverture du milieu, menée en concertation avec les sociétés communales de chasse, permettrait donc de soutenir cette pratique cynégétique.</p>
Activité piscicole	<p>En aval de la retenue de Monieux, le cours d'eau est alors classé en deuxième catégorie. L'association de pêche locale couvrant le secteur est : « Les amis de la Nesque » basée à Pernes-les-Fontaines.</p> <p>Aucun intérêt piscicole ni usage de telle nature ne sont soulignés par les professionnels de l'activité.</p>

Activités physiques de pleine nature	Randonnée pédestre	<p>Plusieurs itinéraires de randonnée pédestre sont recensés au sein du site Natura 2 000 des Gorges de la Nesque (dont le GR9 au niveau du Rocher du Cire) et inclus dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).</p> <p>Malgré l'absence de données, il ne semble pas à ce jour que la randonnée pédestre génère un volume quantitatif de fréquentation conséquent malgré des itinéraires balisés, bien entretenus et dont la promotion est assurée par de nombreux guides touristiques et topoguides. L'incidence de cette pratique face aux enjeux de conservation ne semble pas poser de problème majeur mais reste difficile à évaluer.</p> <p>Notons également que depuis quelques années au mois de septembre, une course pédestre (« Trail des balcons de la Nesque ») est organisée par une association sportive locale (Action Ventoux/Mazan). Le succès de ces épreuves est indéniable, mobilisant chaque année de plus en plus de participants.</p> <p>En ce qui concerne le Trail des balcons de la Nesque, il semble utile de s'interroger rapidement et de manière concertée (collectivités, élus, gestionnaires, organisateurs) sur les conditions optimales d'accueil de cette manifestation sportive (nombre de participants, itinéraires, moyens de sécurité, nettoyage, ...) aux regards de la sensibilité des habitats et des espèces du site.</p>
	Escalade	<p>Une centaine de voies d'escalade sont recensées sur l'ensemble du site et une communication est faite autour de ces possibilités de pratique (site officiel de la FFME, topoguides français et étrangers, forums spécialisés, ...).</p> <p>Néanmoins, aucun document de type convention formalisant les droits, devoirs et responsabilités de chacune des parties (propriétaire du site/gestionnaire-pratiquant) n'est établi pour aucune des voies/sites répertoriés.</p> <p>Cette situation présente l'inconvénient de placer l'activité comme étant subie, non encadrée et sans dialogue préalable. Plusieurs questions importantes se posent donc : mise en sécurité, responsabilité, protection du milieu, ...</p> <p>La rédaction du Document d'objectifs peut être, par la concertation mise en place entre les différents acteurs, un moment privilégié pour solutionner cette problématique.</p>
	Spéléologie et via ferrata	<p>Bien que ces deux activités soient très peu développées sur le secteur des Gorges de la Nesque, elles sont néanmoins à signaler.</p> <p>En ce qui concerne la spéléologie, seul l'aven de la Rabasse peut présenter un intérêt pour cette pratique. Ayant été fortement fréquenté dans les années 50-70 lors des opérations de désobstruction du passage final, il semble aujourd'hui nettement moins visité. Des amas de branchages sont quelquefois déposés au niveau de son entrée afin d'en sécuriser les abords.</p> <p>Quant à la via ferrata, un ancien équipement, aujourd'hui désuet, reste présent dans le fond des Gorges, en amont de la Chapelle Saint-Michel. Envahi par la végétation, il est visiblement inutilisé depuis de nombreuses années.</p>
	VTT	<p>les Gorges de la Nesque ne semblent pas être considérées comme une destination de choix pour la pratique du VTT</p>
	Sports motorisés	<p>Cette fréquentation motorisée (4*4, motocross et surtout quad) est bien présente dans le fond des Gorges, dans le lit à sec de la Nesque (Méthamis) et sur les pistes forestières et rurales des Gorges (Blauvac, Méthamis, Villes/Auzon).</p> <p>Ce type d'activité, souvent illégale mais plus ou moins tolérée, a des impacts sur le milieu (phénomène d'érosion, dérangement, ...) et la sécurité des autres usagers qui vivent mal cette cohabitation (bruit, nuisances, dangers potentiels, ...). Il semblerait pertinent de réfléchir dès à présent sur des possibilités de limitation et de contrôles efficaces (définition d'un plan de circulation, pose de barrières pour les itinéraires les plus sensibles, rencontre avec les clubs locaux, ...).</p>

Chapitre 4 : Objectifs de conservation et orientations de gestion

Objectifs classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	
A. Garantir la conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire du fond des Gorges	1. Garantir la pérennité de l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire du <i>Tilio acerion</i> - Maintenir la non-intervention - Assurer une veille territoriale afin d'éviter les interventions dommageables pour l'habitat, notamment auprès des propriétaires forestiers privés - Assurer la compatibilité des documents de gestion (ONF, SIAN) avec les objectifs du DOCOB	9180* Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	1078 : Ecaïlle chinée* 1088 : Grand Capricorne 1083 : Lucane Cerf-volant 1324 : Grand Murin 1321 : Murin à oreilles échancrées	Sylviculture Gestion du cours d'eau Création et entretien de pistes DFCI	
	2. Maintenir et renforcer la « naturalité » des forêts alluviales prioritaires et des habitats associés - Maintenir la non-intervention sur le linéaire existant - Assurer une veille territoriale afin d'éviter les interventions dommageables pour l'habitat, notamment auprès des propriétaires forestiers privés - Assurer la compatibilité des documents de gestion (ONF, SIAN) avec les objectifs du DOCOB	91E0* et 91E0-1* Forêts alluviales 3240-1 Saulaie à <i>Salix elaeagnos</i> 6430-4 Mégaphorbiaies hydrophiles			
B. Maintenir et restaurer les pelouses sèches d'intérêt communautaire	1. Restaurer des espaces pastoraux en préalable à la gestion - Ré-ouvrir les milieux en cours de fermeture	5210-3 et 5210-1/5210-6 Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp, 6210-35 Pelouses sèches (<i>festuco-brometalia</i>) 6220-1/6220-2* Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	1078 : Ecaïlle chinée* 1065 : Damier de la Succise 1303 : Petit Rhinolophe 1304 : Grand Rhinolophe 1307 : Petit Murin 1324 : Grand Murin 1310 : Minioptère de Schreibers Nivéole de Fabre	Agriculture	
	2. Soutenir les activités pastorales - Rétablir le pastoralisme extensif - Favoriser la mise en place d'équipements pastoraux permettant d'augmenter l'attractivité des parcours - Adapter la pression de pâturage aux enjeux de conservation				
	3. Restaurer la connectivité biologique d'un réseau de pelouses sèches - Etendre le périmètre afin d'intégrer les habitats similaires adjacents				
C. Maintenir en bon état de conservation les forêts de Chêne vert et augmenter la superficie des chênaies âgées	1. Maintenir le bon état de conservation des chênaies de versants et favoriser leur vieillissement - Privilégier la non intervention - Accompagner l'ONF dans la programmation et la réalisation de travaux - Assurer la compatibilité des documents de gestion (ONF, SIAN) avec les objectifs du DOCOB	9340-3/9340-5/9340-9 Forêt à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	1078 : Ecaïlle chinée* 1088 : Grand Capricorne 1083 : Lucane Cerf-volant 1303 : Petit Rhinolophe ; 1304 : Grand Rhinolophe ; 1321 : Murin à oreilles échancrées ; 1310 : Minioptère de Schreibers Nivéole de Fabre	Sylviculture Gestion du cours d'eau Création et entretien de pistes DFCI	
	2. Maintenir et favoriser les chênaies âgées à partir des îlots déjà existants - Assurer la compatibilité des documents de gestion (ONF, SIAN) avec les objectifs du DOCOB				
D. Augmenter la capacité d'accueil du site pour les espèces de Chauves-souris	1. Conserver un réseau de gîtes favorables aux espèces (vieux bâtis, avens, grottes, ...) - Conventionner (maîtrise d'usage) et/ou mettre en défend les cavités ou bâtis - Communiquer et sensibiliser les populations locales, les propriétaires et usagers du site (Diffusion de documents d'information, Programme « villes et villages », ...)	8310-1 Grottes Bâti	Ensemble des espèces de chiroptères d'intérêt communautaire		
	2. Approfondir les connaissances actuelles - Rechercher des colonies de reproduction ou d'hibernation par de nouvelles prospections, des enquêtes auprès des locaux, ...				
	3. Intégrer le réseau fonctionnel de gîtes au sein du périmètre Natura 2000 - Extension du périmètre en vu d'intégrer les gîtes actuellement à l'extérieur				
E. Assurer la compatibilité des activités récréatives avec la conservation des habitats et des espèces	1. Engager une action de concertation avec les usagers - Favoriser l'émergence et l'appropriation de la Charte Natura 2000	5110-3 Buxaie 3240-1 Saulaie à Saule drapé, 3290 Rivière, 8130-1 Eboulis, 8310 Grottes, 8210-1 et 8210-10 Falaises	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Escalade, Spéléologie, sports motorisés, grandes manifestations sportives	
	2. Evaluer la sensibilité des sites équipés (escalade et via ferrata)				
	3. Canaliser voire la limiter la fréquentation (signalétique, entretien des sentiers, pose de barrières, etc.) sur les secteurs jugés				
F. Protéger les habitats d'éboulis	1. Maintenir le bon état de conservation des éboulis en favorisant la mobilité - Eviter les aménagements (pistes de randonnées, chemin d'accès aux voies d'escalade, etc.) perturbant la dynamique de l'éboulis. - Canaliser la fréquentation (signalétique, entretien des sentiers, etc.) sur les	8130-1 Eboulis	1078 : Ecaïlle chinée* 1065 : Damier de la Succise	Ensemble des activités sportives de loisirs	
G. Confirmer la richesse entomologique du site	1. Améliorer les connaissances sur les insectes du site - Réaliser des prospections ciblées sur les espèces potentielles (annexe II et IV)		Ensemble des espèces de l'annexe II et IV (hormis le Lucane Cerf-volant, le Grand Capricorne et l'Ecaïlle chinée)		
H. Améliorer la qualité physico-chimique des eaux et le fonctionnement naturel des milieux aquatiques	1. Accompagner le syndicat de rivière (SIAN) dans la mise en œuvre des actions prévues au schéma de gestion en amont du site	91E0/91E0-1* Forêts alluviales, 3240-1 Saulaie à <i>Salix elaeagnos</i> , 6430-4 Mégaphorbiaies hydrophiles, 3290 Rivière	1316 : Murin de Capaccini	Gestion du cours d'eau	
	2. Favoriser la non intervention sur le cours d'eau et les habitats rivulaires, au sein du site				
I. Veille environnementale et suivis	1. Mettre en œuvre des suivis des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Ensemble des activités	
	2. Evaluer l'impact des mesures engagées sur les habitats ou les espèces				
J. Favoriser la prise en compte des enjeux du site et la diffusion des connaissances	1. Engager une action de concertation avec les propriétaires, gestionnaires et usagers du site - Favoriser l'émergence et l'appropriation de la Charte Natura 2000	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Ensemble des activités	
	2. Valoriser les connaissances - Création d'outils de communication - Sensibilisation des acteurs (réunion publique, programme « Villes et villages », ...)				

TOME 2

1. 1. Présentation des outils pour la mise en œuvre du DOCOB

Afin de suivre, animer et mettre en œuvre le DOCOB, une structure animatrice est désignée par les élus du comité de pilotage.

L'application des mesures du DOCOB se fait de manière contractuelle et volontaire en offrant la possibilité aux usagers de s'investir dans leur gestion par la signature de « Contrats Natura 2000 » (en milieu forestier ou non agricole) et de la « Charte Natura 2000 ».

De plus, les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) permettent de rémunérer les agriculteurs qui s'engagent à respecter certaines pratiques.

L'animation des sites ainsi que les contrats Natura 2000 sont co-financés par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), dans le cadre des mesures 323A, 227 et 323B de l'axe 3 du programme de développement rural hexagonal (PDRH) et les crédits de l'Etat (MEEDDAT).

S'inscrivant également dans le dispositif de développement rural pour la période 2007-2013 (214.I du PDRH), ces mesures sont cofinancées par l'Etat et l'Europe.

1.1.1. Les contrats

Démarche volontaire, les contrats Natura 2000 en milieu forestier ou non agricole constituent l'outil principal pour l'application des DOCOB. Ils permettent d'engager des mesures à but non productif, sur tous les types de milieux : ouverts, humides, aquatiques, forestiers...

Cette disposition prévoit que, dans le cadre de l'application du document d'objectifs, les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site peuvent conclure avec l'autorité administrative des contrats, dénommés "contrats Natura 2000".

Le contrat Natura 2000 comporte un ensemble d'engagements, conformes aux orientations définies par le document d'objectifs, sur la conservation et, le cas échéant, le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la création du site Natura 2000.

Le contrat définit la nature et les modalités des aides de l'Etat et les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire. Cette aide ne constitue en aucun cas la contrepartie d'une contrainte imposée mais d'engagements volontaires assumés par le titulaire de droits. Outre la rémunération d'un service, le contrat Natura 2000 prévoit l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Les mesures forestières font actuellement l'objet d'une adaptation pour la région Provence Alpes Cotes d'Azur.

Signataires du contrat

Le contrat est signé entre le Préfet et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des parcelles concernées.

Contenu du contrat

Dans le respect des prescriptions inscrites au DOCOB, le contrat comporte :

- ▶ Le descriptif et la délimitation spatiale des opérations à effectuer, l'indication des travaux et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats ;

- ▶ Le descriptif des engagements qui donnent lieu au versement d'une contrepartie financière ainsi que le montant, la durée et les modalités de versement de cette contrepartie ;
- ▶ Le descriptif des mesures d'accompagnement qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière ; Les points de contrôle et les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect des engagements.

Contreparties et obligations

En contrepartie d'une rémunération par hectare engagé, les contrats sont souscrits pour une durée de 5 ans, exceptés pour certains contrats en milieu forestier.

1.1.2. Les mesures agro-environnementales

Les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET), depuis 2007, succèdent à plusieurs dispositifs agroenvironnementaux (OLAE, CTE, CAD). Elles s'appliquent sur les parcelles déclarées à la PAC (formulaire « S2 jaune »).

Ciblées en priorité sur les sites Natura 2000, elles deviennent un outil privilégié de gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire, et vise à couvrir les coûts supplémentaires et/ou les pertes de revenus engendrés par les pratiques agroenvironnementales

Objectif des MAET

Les périmètres Natura 2000 sont des zones prioritaires qui ont été ciblées pour la mise en œuvre des MAET, mais celles-ci peuvent également être mises en œuvre sur d'autres zones à enjeux spécifiques : biodiversité hors zone Natura 2000, érosion, paysage, défense contre les incendies.

Les agriculteurs qui s'engagent dans une mesure agroenvironnementale territorialisée adaptent leurs pratiques agricoles à des enjeux environnementaux identifiés sur leur exploitation.

Signataires des MAET

Ces mesures sont destinées à toute personne physique ou morale exerçant une activité agricole et dont les parcelles sont situées dans les territoires.

Contreparties et obligations

En contrepartie d'une rémunération annuelle par hectare engagé, l'exploitant agricole s'engage pendant 5 ans à respecter le cahier des charges de la mesure agroenvironnementale.

1.1.3. La Charte Natura 2000

Démarche volontaire et contractuelle, l'adhésion à la charte marque un engagement fort aux objectifs de Natura 2000. Ce type d'adhésion n'implique pas le versement d'une contrepartie financière.

Objectif de la Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 d'un site est un outil d'adhésion aux objectifs de conservation ou de rétablissement des habitats naturels et des espèces poursuivis sur le site et définis dans le DOCOB.

Contenu et signataires de la Charte

La charte Natura 2000 d'un site contient des engagements de gestion courante et durable des terrains et espaces. Elle renvoie également à des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces.

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site peut adhérer à la charte Natura 2000 du site.

L'adhérent s'engage pour une durée de 5 ou de 10 ans.

Contreparties et obligations

L'adhésion à la charte Natura 2000 du site n'implique pas le versement d'une contrepartie financière. Cependant, elle peut donner accès à certains avantages fiscaux et aides publiques :

1) Exonération de la Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) pour les parcelles souscrites, incluses dans un site Natura 2000.

2) Exonération de $\frac{3}{4}$ des droits de mutation pour les propriétés non bâties incluses dans un site Natura 2000.

3) Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales lors de travaux de restauration et de gros entretien, effectués sur des espaces naturels inclus dans un site Natura 2000 et ayant souscrits la charte Natura 2000.

4) Obtention des garanties ou présomption de gestion durable, si la signature de la charte est accompagnée d'un document de gestion approuvé (Aménagement, PSG, CBPS). Ces garanties permettent de bénéficier des exonérations de l'ISF, des droits de mutations, des impôts sur le revenu lors de l'acquisition ou de travaux forestiers sur des parcelles de plus de 10 ha et des aides publiques à l'investissement forestier.

L'adhésion à la charte Natura 2000 du site n'empêche pas de signer un contrat Natura 2000 et inversement. De la même façon, un adhérent à la charte Natura 2000 du site n'est pas obligé de signer un contrat Natura 2000 et inversement.

1. 2. Programmes et projets : l'évaluation des incidences en site Natura 2000

Il s'agit d'une évaluation des incidences pour des « programmes et projets de travaux susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 ».

« Le régime d'évaluation des incidences Natura 2000 s'applique aux programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements relevant du régime d'autorisation ou d'approbation administratives. Les programmes et projets relevant du régime déclaratif, notamment ceux relatifs à la législation des installations classées (articles L. 512-8 à L. 512-13 du code de l'environnement) ou à celles concernant l'eau (articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement) ne sont donc pas concernés par le présent champ d'application (...). »

Les programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements situés à l'extérieur du périmètre du site Natura 2000 et soumis à étude ou notice d'impact ou document d'incidences « loi sur l'eau » et susceptible d'affecter de façon notable le site Natura 2000 font l'objet d'une évaluation des incidences.

1. 3. Objectifs et actions du programme opérationnel

1.3.1. Rappel des objectifs et correspondance avec les actions de gestion

Objectifs classés dans l'ordre de priorité :

- A. Garantir la conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire du fond des Gorges
- B. Maintenir et restaurer les pelouses sèches d'intérêt communautaire
- C. Maintenir en bon état de conservation les forêts de Chêne vert et augmenter la superficie des chênaies âgées
- D. Augmenter la capacité d'accueil du site pour les espèces de Chauves-souris
- E. Assurer la compatibilité des activités récréatives avec la conservation des habitats et des espèces
- F. Protéger les habitats d'éboulis
- G. Confirmer la richesse entomologique du site
- H. Améliorer la qualité physico-chimique des eaux et le fonctionnement naturel des milieux aquatiques
- I. Veille environnementale et suivis
- J. Favoriser la prise en compte des enjeux du site et la diffusion des connaissances

L'ensemble des actions répondant aux objectifs de conservation sera classé en 4 volets :

- Gestion des habitats et des espèces GHE
- Etudes et suivis scientifiques ES
- Information et sensibilisation IS
- Animation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs AMO

La correspondance entre les objectifs et les actions de gestion est présentée dans le tableau page suivante.

RAPPEL DES OBJECTIFS DU DOCOB	ACTIONS DE GESTION	
	Gestion des habitats et des espèces (GHE)	
A. Garantir la conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire du fond des Gorges	A. Garantir la conservation des habitats forestiers du fond des Gorges	
	A1 Maintenir la non-intervention	GHE
	A2 Veille à l'adéquation entre les documents de gestion et les objectifs du DOCOB	IS
	A3 Mettre en place un suivi des forêts de ravins	ES
	A4 Entretien de la mégaphorbiaie	GHE
B. Maintenir et restaurer les pelouses sèches d'intérêt communautaire	B. Maintenir et restaurer les pelouses sèches d'intérêt communautaire	
	B1 Etablir un plan global de gestion pastorale	GHE
	B2 Restauration d'unités pastorales	GHE
	B3 Gestion pastorale	GHE
	B4 Aide aux équipements pastoraux	GHE
	B5 Suivre l'état de conservation des habitats de pelouses sèches	ES
	B6 Restauration et entretien de murets	GHE
C. Maintenir en bon état de conservation les forêts de Chêne vert et augmenter la superficie des chênaies âgées	C. Maintenir en bon état de conservation les forêts de Chêne vert et augmenter la superficie des chênaies âgées	
	C1 Maintien de faciès âgés dans les forêts exploitables	GHE
	C2 Expérimentations liées à la gestion alternative au taillis simple / Suivi du taillis vieillissant	GHE/ ES
	C3 Création et entretien de clairières	GHE
	C4 Création et restauration de points d'eau	GHE
	C5 Veille à l'adéquation entre les documents de gestion et les objectifs du DOCOB	IS
	C6 Incitation des propriétaires forestiers privés à mettre en place des Plans Simples de Gestion ou autres documents de gestion	IS
D. Augmenter la capacité d'accueil du site pour les espèces de Chauves-souris	D. Augmenter la capacité d'accueil du site pour les espèces de Chauves-souris	
	D1 Recherche et suivis des gîtes de reproduction, d'hibernation et de transit des chiroptères	ES
	D2 Conserver un réseau de gîtes pour les chiroptères	GHE
	D3 Sensibilisation des acteurs du territoire aux chauves-souris	IS
E. Assurer la compatibilité des activités récréatives avec la conservation des habitats et des espèces	E. Assurer la compatibilité des activités récréatives avec la conservation des habitats et des espèces	
	E1 Diagnostiquer les impacts éventuels des pratiques récréatives	ES
	E2 Sensibiliser et concilier autour des usages présents en milieu naturel	IS
F. Protéger les habitats d'éboulis	E3 Limiter la fréquentation des véhicules motorisés	IS
G. Confirmer la richesse entomologique du site	Etudes et suivis scientifiques (ES)	
I. Veille environnementale et suivis	Amélioration des connaissances sur les espèces entomologiques d'intérêt communautaire	ES
	Amélioration des connaissances sur la répartition et le biotope de la Nivéole de Fabre	ES
J. Favoriser la prise en compte des enjeux du site et la diffusion des connaissances	Information et sensibilisation (IS)	
	Assurer la communication et la sensibilisation autour des enjeux de conservation du DOCOB	IS
I. Veille environnementale et suivis	Animation de la mise en oeuvre du Document d'objectifs (AMO)	
H. Améliorer la qualité physico-chimique des eaux et le fonctionnement naturel des milieux aquatiques	Veille environnementale et concertation	AMO
	Planification des actions, animation du DOCOB	AMO
	Animation de la contractualisation et de l'adhésion à la charte Natura 2000	AMO
	Ajustement du périmètre du site Natura 2000 des Gorges de la Nesque	AMO
	Ajustement du périmètre de l'Arrêté préfectoral de Protection de Biotope	AMO

1.3.2. Les actions de gestion

Codes action		Niveau de priorité	Libellé
Gestion des habitats et des espèces (GHE)			
A. Garantir la conservation des habitats forestiers du fond des Gorges			
A1	GHE	1	Maintenir la non-intervention
A2	IS	1	Veille à l'adéquation entre les documents de gestion et les objectifs du DOCOB
A3	ES	2	Mettre en place un suivi des forêts de ravins
A4	GHE	3	Entretien de la mégaphorbiaie
B. Maintenir et restaurer les pelouses sèches d'intérêt communautaire			
B1	GHE	1	Etablir un plan global de gestion pastorale
B2	GHE	1	Restauration d'unités pastorales
B3	GHE	1	Gestion pastorale
B4	GHE	2	Aide aux équipements pastoraux
B5	ES	2	Suivre l'état de conservation des habitats de pelouses sèches
B6	GHE	3	Restauration et entretien de murets
C. Maintenir en bon état de conservation les forêts de Chêne vert et augmenter la superficie des chênaies âgées			
C1	GHE	1	Maintien de faciès âgés dans les forêts exploitables
C2	GHE/ES	1/3	Expérimentations liées à la gestion alternative au taillis simple / Suivi du taillis vieillissant
C3	GHE	1	Création et entretien de clairières
C4	GHE	3	Création et restauration de points d'eau
C5	IS	2	Veille à l'adéquation entre les documents de gestion et les objectifs du DOCOB
C6	IS	2	Incitation des propriétaires forestiers privés à mettre en place des Plans Simples de Gestion ou autres documents de gestion
D. Augmenter la capacité d'accueil du site pour les espèces de Chauves-souris			
D1	ES	2	Recherche et suivis des gîtes de reproduction, d'hibernation et de transit des chiroptères
D2	GHE	1	Conserver un réseau de gîtes pour les chiroptères
D3	IS	1	Sensibilisation des acteurs du territoire aux chauves-souris
E. Assurer la compatibilité des activités récréatives avec la conservation des habitats et des espèces			
E1	ES	2	Diagnostiquer les impacts éventuels des pratiques récréatives
E2	IS	1	Sensibiliser et concilier autour des usages présents en milieu naturel
E3	IS	2	Limiter la fréquentation des véhicules motorisés

Codes action		Niveau de priorité	Libellé
Etudes et suivis scientifiques (ES)			
	ES	2	Amélioration des connaissances sur les espèces entomologiques d'intérêt communautaire
	ES	3	Amélioration des connaissances sur la répartition et le biotope de la Nivéole de Fabre
Information et sensibilisation (IS)			
	IS	1	Assurer la communication et la sensibilisation autour des enjeux de conservation du DOCOB
Animation de la mise en oeuvre du Document d'objectifs (AMO)			
	AMO	1	Veille environnementale et concertation
	AMO	1	Planification des actions, animation du DOCOB
	AMO	1	Animation de la contractualisation et de l'adhésion à la charte Natura 2000
	AMO	1	Ajustement du périmètre du site Natura 2000 des Gorges de la Nesque
	AMO	2	Ajustement du périmètre de l'Arrêté préfectoral de Protection de Biotope

Echéancier de réalisation des actions

Codes action	Niveau de priorité	Libellé	Type action	Détail de l'action	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Cadre de mise en œuvre
Gestion des habitats et des espèces (GHE)											
A. Garantir la conservation des habitats forestiers du fond des Gorges											
A1	1	Maintenir la non-intervention	GHE	Animation foncière ; Sensibilisation ; Charte ou contrats							Animation, Contrat Natura 2000
A2	1	Veille à l'adéquation entre les documents de gestion et les objectifs du DOCOB	IS	Recherche et suivi de projets relatifs au site Natura 2000							Animation
A3	2	Mettre en place un suivi des forêts de ravins	ES	Suivi de l'état de conservation des habitats							Hors contrats
A4	3	Entretien de la mégaphorbiaie	GHE	Entretien par fauche et enlèvement des ligneux							Contrat Natura 2000
B. Maintenir et restaurer les pelouses sèches d'intérêt communautaire											
B1	1	Etablir un plan global de gestion pastorale	GHE	Elaboration d'un plan global de gestion pastorale							MAEt, autre dispositif
B2	1	Restauration d'unités pastorales	GHE	Réouverture de milieux							Contrat Natura 2000, MAEt, autre dispositif
B3	1	Gestion pastorale	GHE	Mise en œuvre de la gestion pastorale							Contrat Natura 2000, MAEt
B4	2	Aide aux équipements pastoraux	GHE	Installation d'équipements nécessaires au pastoralisme							Contrat Natura 2000, autre dispositif
B5	2	Suivre l'état de conservation des habitats de pelouses sèches	IS	Suivi de l'état de conservation des habitats							Hors contrats
B6	3	Restauration et entretien de murets	GHE	Rénovation et entretien de murets en pierre sèche							Contrat Natura 2000
C. Maintenir en bon état de conservation les forêts de Chêne vert et augmenter la superficie des chênaies âgées											
C1	1	Maintien de faciès âgés dans les forêts exploitables	GHE	Mise en place d'arbres isolés ou d'îlots de sénescence							Contrat Natura 2000
C2	1	Expérimentations liées à la gestion alternative au taillis simple - Option 1	GHE/ES	Conversion en futaie et suivi							Contrat Natura 2000, Hors contrats
C2	3	Suivi du taillis vieillissant - Option 2	ES	Suivi du taillis non exploité							Contrat Natura 2000
C3	1	Création et entretien de clairières	GHE	Ouverture de zones en milieu forestier							Contrat Natura 2000
C4	3	Création et restauration de points d'eau	GHE	Mise en place ou entretien de points d'eau							Contrat Natura 2000
C5	2	Veille à l'adéquation entre les documents de gestion et les objectifs du DOCOB	IS	Recherche et suivi de projets relatifs au site Natura 2000							Animation
C6	2	Incitation des propriétaires forestiers privés à mettre en place des Plans Simples de Gestion ou autres documents de gestion	IS	Animation foncière ; Sensibilisation							Animation
D. Augmenter la capacité d'accueil du site pour les espèces de Chauves-souris											
D1	2	Recherche et suivis des gîtes de reproduction, d'hibernation et de transit des chiroptères	ES	Inventaire et suivis d'habitats d'espèces							Hors contrats
D2	1	Conserver un réseau de gîtes pour les chiroptères	GHE	Conventionnement, travaux, pose de panneaux							Animation, Contrat Natura 2000
D3	1	Sensibilisation des acteurs du territoire aux chauves-souris	IS	Sensibilisation et information des élus, habitants, ...							Animation
E. Assurer la compatibilité des activités récréatives avec la conservation des habitats et des espèces											
E1	2	Diagnostiquer les impacts éventuels des pratiques récréatives	ES	Analyse des pratiques ; Collecte de données naturalistes							Hors contrats
E2	1	Sensibiliser et concilier autour des usages présents en milieu naturel	IS	Concertation ; Conventionnement ; Mise en défens							Animation, Contrat Natura 2000
E3	2	Limiter la fréquentation des véhicules motorisés	IS	Concertation ; Mise en défens							Animation, Contrat Natura 2000
Etudes et suivis scientifiques (ES)											
	2	Amélioration des connaissances sur les espèces entomologiques d'intérêt communautaire	ES	Etude							Hors contrats
	3	Amélioration des connaissances sur la répartition et le biotope de la Nivéole de Fabre	ES	Etude et suivi							Hors contrats
Information et sensibilisation (IS)											
	1	Assurer la communication et la sensibilisation autour des enjeux de conservation du DOCOB	IS	Lettre d'information, publications, animations...							Animation
Animation de la mise en œuvre du Document d'objectifs (AMO)											
	1	Veille environnementale et concertation	AMO	Recherche et suivi de projets relatifs au site Natura 2000							Animation
	1	Planification des actions, animation du DOCOB	AMO	Mise en œuvre et suivi des actions du DOCOB							Animation
	1	Animation de la contractualisation et de l'adhésion à la charte Natura 2000	AMO	Montage et suivi des Contrats, MAEt et Charte							Animation
	1	Ajustement du périmètre du site Natura 2000 des Gorges de la Nesque	AMO	Mise en place de l'ajustement du périmètre Natura 2000							Animation
	2	Ajustement du périmètre de l'Arrêté préfectoral de Protection de Biotope	AMO	Mise en place de l'ajustement du périmètre de l'APB							Animation

Récapitulatif du coût des actions en fonction du cadre de financement

Mesures	Animation ou autres dispositifs de financements							Contrats, MAET							Total par mesure
	Année						Sous-total	Année						Sous-total	
	1	2	3	4	5	6		1	2	3	4	5	6		
A1	3000	3000	3000	3000	3000	3000	18000								18000
A2	450	450	450	450	450	450	2700								2700
A3	1350	2250			2250		5850								5850
A4							0				1000			1000	1000
B1								20000						20000	20000
B2									4500		2250		3000	9750	9750
B3									6000	6000	6000	6000	6000	30000	30000
B4								/	/	/	/	/	/	30000	30000
B5	675	2250		2250		2250	7425								7425
B6											8500			8500	8500
C1	450	450	450	450	450	450	2700	/	/	/	/	/	/	2200	4900
C2 option 1	3150		2250		2250		7650	9000	9000	/	/	/	/	18000	25650
C2 option 2		900	2250				3150								3150
C3									1800		1800		1800	5400	5400
C4										2000		2000		4000	4000
C5	300	300	300	300	300	300	1800								1800
C6	600	600	600	600	600	600	3600								3600
D1	18000	1350	1350	1350	1350	1350	24750								24750
D2	750	750	750	750	750	750	4500		1700					1700	6200
D3	1500	1500	1500	1500	1500	1500	9000								9000
E1		12000					12000								12000
E2	1500	1500	7500	1500	1500	1500	15000				1800			1800	16800
E3	1500	1500	1500	1500	1500	1500	9000			1800	1800			3600	12600
ES			9000				9000								9000
ES	225	225	225	3825	225	225	4950								4950
IS	1800	1800	1800	1800	1800	1800	10800								10800
AMO	450	450	450	450	450	450	2700								2700
AMO	6000	6000	6000	6000	6000	6000	36000								36000
AMO	2250	2250	2250	2250	2250	2250	13500								13500
AMO	3600						3600								3600
AMO	750						750								750
Total	48300	38625	41625	27975	26625	24375	205275	29000	23000	9800	14650	16500	10800	135950	341225

1.3.3. Projet de charte Natura 2000 Gorges de la Nesque

RECOMMANDATIONS GENERALES:

- Informer la structure animatrice de tout projet d'aménagement non prévu par des documents de gestion (Aménagements, Schéma de Restauration ...)
- Informer la structure animatrice de toute dégradation constatée ou de toute menace potentielle sur les richesses patrimoniales du site, d'origine humaine ou naturelle, afin de rechercher collectivement les moyens d'y remédier
- Intégrer les engagements de la charte dans les baux ruraux ou conventions de mise à disposition au fur et à mesure de leur renouvellement, ainsi que dans les contrats signés avec les entreprises de travaux ou d'exploitation forestière
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires
- Ne pas fertiliser les sols, ne pas labourer les parcelles, ne pas implanter de plantation
- Ne pas procéder à des dépôts de déchets ou matériaux de quelque nature que ce soit sur les habitats d'intérêt communautaire (sauf rémanents de coupe en milieu forestier)
- Associer l'animateur en amont des projets d'aménagement d'escalade, de sentier ou de fréquentation organisée de sites de spéléologie...

MILIEUX FORESTIERS

- Dans le fond des Gorges, ne pas réaliser de coupes, ne pas implanter une plantation.
- Conserver, notamment lors des coupes ou travaux, les éléments favorables à la biodiversité associés à la forêt (landes, milieux rocheux, milieux humides, lierre et lianes grimpants), les bois cassés, les bois morts debout ou au sol ainsi que les souches en décomposition et conserver sur pied des arbres à cavités, morts ou dépérissants sans valeur économique, sous réserve qu'ils ne présentent pas de risques d'un point de vue sanitaire ou en termes de sécurité publique
- Poursuivre la non intervention dans les peuplements à forte naturalité pour lesquels les aménagements forestiers en vigueur à la date de signature de la charte prévoient une non exploitation ("série d'intérêt écologique générale » ou « îlots de sénescence")
- Pour les chênaies de bonne fertilité, ne pas réaliser de coupes de taillis mais orienter la gestion vers la futaie
- Ne pas couper les forêts situées dans les ravins et vallons encaissés et conserver si possible une bordure de 10m autour
- Conserver les essences en mélange, en particulier les fruitiers (sorbiers, érables, ...), réserver des tiges feuillues dans des peuplements résineux
- Privilégier l'utilisation d'huile biodégradable pour le matériel de coupe

- Privilégier des périodes de réalisation des coupes en dehors des périodes de reproduction des espèces de faune soit de début septembre à fin février

COURS D'EAU

- Ne pas intervenir dans le lit du cours d'eau sauf dans le cadre des politiques publiques

MILIEUX OUVERTS

- Favoriser des pratiques agricoles limitant l'usage de traitements du bétail à base d'ivermectine, avant la mise à l'herbe des troupeaux

MILIEUX ROCHEUX : EBOULIS, FALAISES, GROTTES, ...

- Ne pas détruire, dégrader, prélever d'éléments physiques (pierriers, éboulis, écailles rocheuses, végétation rupicole)
- Ne pas obstruer l'entrée des grottes et avens (sauf dans le cadre d'actions prévues au DOCOB)
- Respecter la tranquillité des grottes, des abris sous roche (baumes) et des avens connus pour être utilisés par les chauves-souris :
 - en période d'hibernation, d'octobre à avril ;
 - en période de reproduction de mai à septembre.

BATI

- Ne pas obturer totalement l'entrée des gîtes occupés ou favorables et laisser un espace suffisant permettant les allées et venues des chauves-souris
- Prendre en compte la présence de chauves souris lors de travaux en milieux bâti
- Ne pas déranger les chauves-souris en période de reproduction et d'hibernation (bruit, éclairage,) en limitant les visites dans les espaces occupés ou favorables (combles, caves)

ESCALADE

- Etablir avec la structure animatrice ou le gestionnaire des lieux (communes, ONF) une convention visant à éviter toute dégradation sur le milieu et préciser les modalités pratiques de l'activité (aires de stationnement, voies d'accès, zones et périodes d'activités ...)
- Associer l'animateur en amont de tous projets d'aménagement ou de manifestation destinés à la pratique de l'escalade et tenir compte de ses prescriptions
- Obtenir l'autorisation du propriétaire et informer la structure animatrice de tout projet d'aménagement ou de manifestation destiné à la pratique d'activités d'escalade, et tenir compte de ses prescriptions
- Sensibiliser les adhérents et usagers au respect des engagements de la présente charte
- Informer la structure animatrice de toute dégradation constatée ou de toute menace potentielle sur les richesses patrimoniales du site, d'origine humaine ou naturelle, afin de rechercher collectivement les moyens d'y remédier
- Informer toute personne susceptible d'escalader les parois rocheuses de la présence potentielle d'espèces protégées et de l'attitude à adopter
- Signaler à la structure animatrice la présence de chauves-souris (ou autres espèces à forte valeur patrimoniale) sur les falaises explorées

SPELEOLOGIE

- Associer l'animateur en amont de tous projets d'aménagement ou de manifestation destinés à la pratique d'activités de spéléologie et tenir compte de ses prescriptions
- Informer toute personne susceptible de pénétrer dans les cavités de la présence potentielle d'espèces protégées et de l'attitude à adopter
- Signaler à la structure animatrice la présence de chauves-souris (ou autres espèces à forte valeur patrimoniale) dans les cavités explorées

CHASSE

- Ne pas agrainer sauf dans le cas des procédures autorisées dans le cadre du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique et sur les zones identifiées avec la structure animatrice
- Limiter la circulation motorisée des chasseurs en favorisant les regroupements (par exemple : plusieurs chasseurs par véhicule, parking chasse)
- Informer la structure animatrice en cas de repérage d'anomalies de l'état sanitaire de la faune sauvage ou d'atteintes à l'état de conservation des milieux

- Associer l'animateur en amont des projets d'aménagement cynégétique et tenir compte de ses prescriptions
- Favoriser les points d'eau également favorables aux espèces de chauves-souris et batraciens

EVENEMENTS SPORTIFS

- Informer la structure animatrice de tout projet de manifestation sportive ou de loisirs et tenir compte de ses prescriptions
- Canaliser le flux de participants sur le tracé de la course via un balisage temporaire explicite (par exemple : fléchage, banderolles, rubalise), à retirer en fin de course
- Ne pas circuler dans les zones fragiles, sensibles à l'érosion ou à forte instabilité physique (par exemple : zones humides, cours d'eau, éboulis)
- Limiter au maximum la dégradation physique des sentiers et pistes empruntés, la multiplication des sentes
- Limiter au maximum l'usage de véhicules à moteur pour la pose et dépose du balisage.

ANNEXES

ANNEXE 1

Liste des habitats naturels figurant à l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et justifiant la désignation du site au titre du I de l'article L.414-1 du code de l'environnement

3240 Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	Confirmé
5110 Formation stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion</i> p.p.)	Confirmé
5210 Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	Confirmé
6220 * Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	Confirmé
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Confirmé
7220 * Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)	Non présent
8130 Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	Confirmé
8210 Pentcs rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	Confirmé
9180 * Forêts de pentcs, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	Confirmé
91E0 * Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	Confirmé
92A0 Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	Non présent
9340 Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Confirmé

Liste des habitats naturels inventoriés ne figurant pas initialement au FSD

8310 Grottes non exploitées par le tourisme	
6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>festuco- brometalia</i>)	Inventorié
91E0-1 *Saulaie blanche médio-européenne (<i>Salicion albae</i>)	Inventorié
3290 Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i>	Inventorié
	Inventorié

Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant à l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et justifiant la désignation du site au titre du I de l'article L.414-1 du code de l'environnement

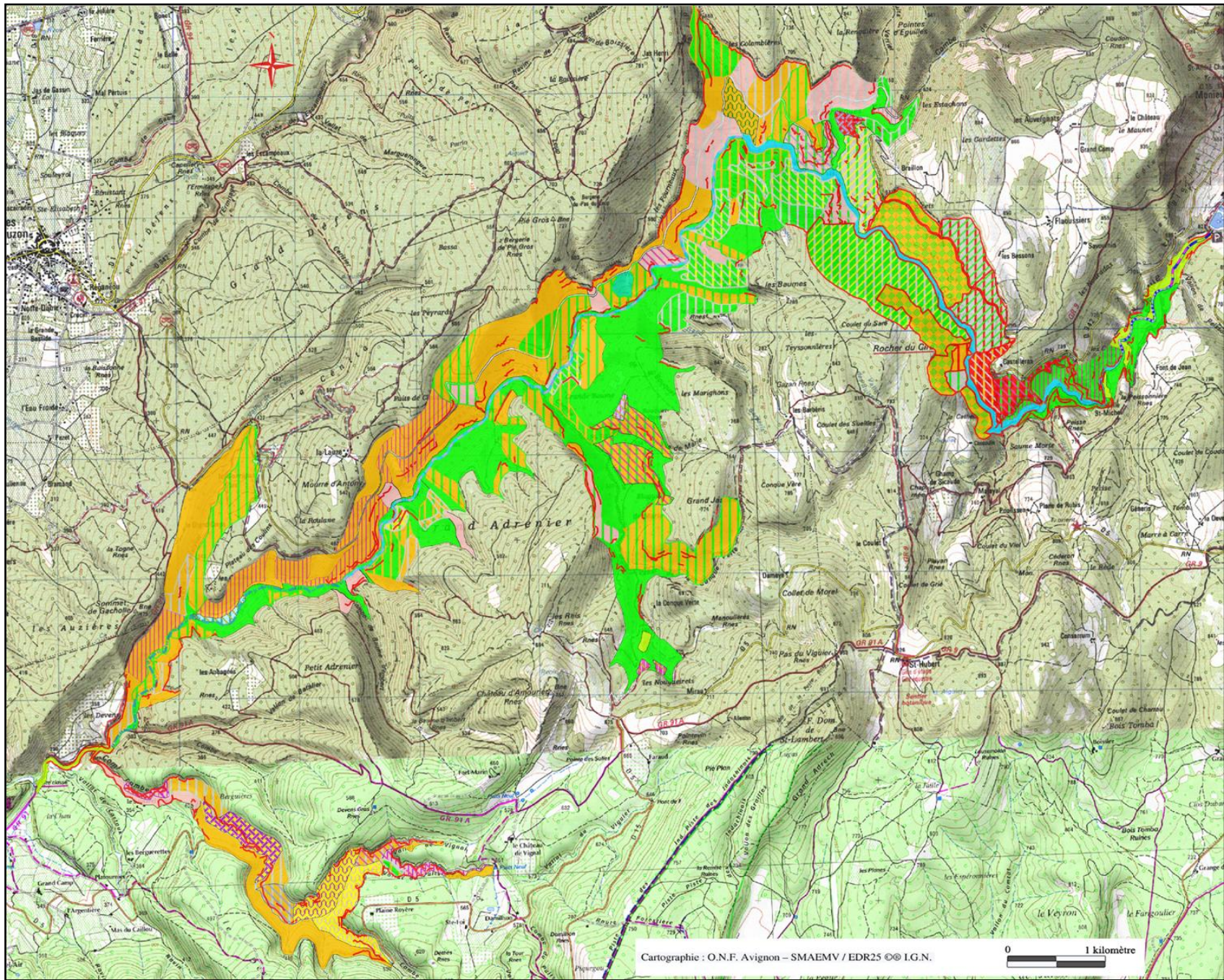
Mammifères	
1303 Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Confirmé
Amphibiens et reptiles	
<i>aucune espèce mentionnée</i>	
Poissons	
<i>aucune espèce mentionnée</i>	
Invertébrés	
1044 Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>	Non confirmé
1065 Damier de la Succise <i>Euphydryas aurinia</i>	Confirmé
1078 * Ecaille chinée <i>Callimorpha quadripunctaria</i>	Confirmée
1088 Grand Capricorne <i>Cerambyx cerdo</i>	Confirmé
1074 Laineuse du Prunellier <i>Eriogaster catax</i>	Non confirmée
1083 Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	Confirmé
1087 * Rosalie des Alpes <i>Rosalia alpina</i>	Non confirmée
Plantes	
<i>aucune espèce mentionnée</i>	

Liste des espèces de faune et flore sauvages inventoriées ne figurant pas initialement au FSD

1084 Pique-prune <i>Osmoderma eremita</i>	Non confirmé
1304 Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Inventorié
1324/1307 Grand/Petit Murin <i>Myotis myotis</i> / <i>Myotis blythii</i>	Inventoriés
1321 Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>	Inventorié
1316 Murin de Capaccini <i>Myotis capaccinii</i>	Inventorié
1310 Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	Inventorié







ANNEXE 2

Cartographie des habitats Habitats et mosaïque du site Natura 2000 des Gorges de la Nesque










LEGENDE




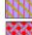


Habitats rocheux

	8130-1	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
	8210-1	Falaises calcaires méditerranéennes thermophiles
	8210-10	Falaises calcaires supraméditerranéennes à montagnardes, des Alpes du Sud et du Massif central méridional
	8210 + 8130 + 5210	Falaises associées à des éboulis thermophiles, du matorral à Genévrier de Phénicie et infiltrées de chênes pubescents
	8210 + 5210 + 9340 + 8130	Falaises associées à des matorrals, et des yeuseraies sur éboulis thermophiles
	8210 + 9340 + 8130	Falaises associées à des yeuseraies sur éboulis thermophiles, et matorral à Chêne vert
	8210 + 5210 + 8130 + 9340	Falaises associées à des matorrals, des éboulis, et infiltrées de chênes pubescents



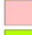







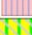










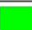


Formations herbeuses

	6210-35	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>festuco- brometalia</i>)
	6220-1/ *	Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea
	6220-2	
Faciès de 6210-35 et de 6220 :		
	34.722	Steppe à Stipe d'offiner
	34.721	Pelouse à Aphyllantes de l'Aphyllanthion
	6220*	Forêt de Chêne pubescent en mosaïque avec une pelouse à graminées et annuelles à Aphyllantes
	34.712	Pelouse méditerranéo-montagnarde à Sesleria des rives d'ubac






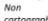

Matorrals

	5210-3	Matorrals arborescents à Genévrier de Phénicie
	5210-1/ 5210-6	Matorrals arborescents à Genévrier oxycèdre et Genévrier commun
	5210 + 6210	Matorral à Genévriers Oxycèdre et commun avec une Pelouse du Xérobromion dégradée
	5210 + 6210	Matorral à Genévrier Oxycèdre et Commun en mosaïque et une pelouse du Xérobromion dégradée, colonisée par l'Aphyllantes
	5210 + 8130	Matorral à Genévrier de Phénicie sur lithosols
	5110-3	Formations potentielles à Buis pro parte

Forêts

	9180*	Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion / Forme dégradée du Tilio-Acerion
	9340-3	Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia
	9340-9	Faciès à Genévrier
	9340-5	Faciès à buis pro parte (secteur de la Conque verte)
	9340 -3	Matorral calciphile à Chêne vert
	9340 + 8130	Yeuseraie sur groupement d'Eboulis thermophiles
	9340 + 8130	Yeuseraie à Genévrier sur groupement d'Eboulis thermophiles
	9340	Chênaie mixte à Chêne vert et Chêne pubescent
	9340	Chênaie mixte de Chêne vert à Genévrier de Phénicie et Chêne pubescent
	9340 + 5210	Yeuseraie et Matorral à Genévrier de Phénicie
	9340 + 6210	Yeuseraie en mosaïque avec une pelouse à Aphyllantes
	9340	Yeuseraie à Genévrier de Phénicie en mosaïque avec une pelouse à Sesleria
	9340 + 8130	Matorral à Chêne vert en mosaïque avec la Chênaie pubescente et un groupement d'Eboulis thermophile
	9340	Yeuseraie à Genévrier de Phénicie en mosaïque avec la Chênaie pubescente et une pelouse à graminées et annuelles à Aphyllantes
	9340 + 8130	Chênaie mixte de Chêne vert et Chêne pubescent sur un groupement d'Eboulis thermophiles
	9340 + 8130	Yeuseraie à Genévrier de Phénicie en mosaïque avec la Chênaie pubescente et un groupement d'Eboulis thermophiles
	9340 + 6220	Chênaie verte en mosaïque avec la Chênaie pubescente et une pelouse à Sesleria
	9340 + 8130 + 6210	Yeuseraie à Genévrier de Phénicie en mosaïque avec les éboulis thermophiles, colonisés par l'Aphyllantes
	9340 + 8130 + 6210	Yeuseraie à Genévrier de Phénicie en mosaïque avec une pelouse du Xérobromion, colonisée par les Genévriers Commun et Oxycèdre
	9340 + 8130 + 6210	Yeuseraie et Chênaie pubescente en mosaïque avec un groupement d'Eboulis thermophiles colonisé par une pelouse à Aphyllantes
	9340 + 5210 + 8130	Matorral à Chêne vert et Genévrier de Phénicie en mosaïque avec un groupement d'Eboulis thermophiles colonisé par <i>Stipa offneri</i>
	9340 + 5210 + 6220	Matorral à Chêne vert et Genévrier de Phénicie en mosaïque avec une pelouse du Thero-Brachypodion et Stipe
	9340 + 5210 + 8130 + 6220	Matorral à Chêne vert et Genévrier de Phénicie en mosaïque avec une Steppe à Stipe et une Pelouse à Sesleria, sur lithosols
	41.711	Chênaie pubescente

Complexe riverain

	3240-1	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix eleagnos
	3240 + 6210	Saulaie à Saule drapé sur Fruticée à Prunelliers et une pelouse du Xérobromion
	91E0*	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)
	91E0*	Forme dégradée de la forêt riveraine
	91E0-1*	Saulaie blanche médio-européenne (Salicion albae)
	6430-4	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires à Roseaux et Baldingère (<i>Convolvuletalia sepium</i>)
	3290	Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion

Habitat anthropisé

	87.1	Friches
---	-------------	----------------

Tous les libellés des habitats d'intérêt communautaire, ainsi que leur code Directive Habitat, figurent **en gras** dans la légende. Les autres habitats ne sont pas inscrits en gras et sont accompagnés de leur code Corine biotope.